

**CONSEIL MUNICIPAL**

**7 MARS 2024**

**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

**SEANCE OUVERTE : 20 H 01**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
LE SEPT MARS,**

Le Conseil municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 23 février 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET, Maire,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur JAMET Maire,  
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER-ÉVÊQUE,  
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,  
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULÉ,  
Mme CAPBLANC,  
Adjoints  
M. FABRE, Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,  
Mme RICARD, Mme HIELT, M. SAGBOHAN,  
M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO,  
Conseillers délégués  
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,  
M. LAMARCHE, M. HEURFIN, M. FLEURIER,  
Mme JACQUET-LÉGER  
Conseillers municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre  
de conseillers  
en exercice est de 35

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme AUBIN	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
Mme ENGUERRAND	à	Mme TROUZIER-ÉVÊQUE
M. PONCHIEL	à	Mme SAIDI

**ABSENTS :** M. ZAMBUJO, Mme CHRISTIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme BRULÉ

*M. le Maire salue les personnes présentes.*

## I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> COMMISSIONS

### **\* VIE DES ASSEMBLEES – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023 – Approbation**

RAPPORTEUR : M. JAMET

*En l'absence de remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre, M. le Maire procède au vote.*

**Accord du Conseil à l'unanimité**

#### **2 abstentions :**

**M. HEURFIN**

**M. FLEURIER**

## URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

### **\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – SERVICES TECHNIQUES – Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE<sub>nR</sub>) sur le territoire de la Ville de Sannois**

RAPPORTEUR : MME HELT

Pour lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité, la loi du 10 mars 2023 vise à accélérer le développement des énergies renouvelables. L'article 15 de la loi introduit un dispositif de planification qui invite les communes à identifier les zones d'accélération favorables à l'implantation des énergies en question.

En octobre 2023, la Communauté d'agglomération du Val-Paris a établi un schéma directeur qui cartographie le potentiel de production énergétique en fonction des besoins et des usages. À l'issue de cette étude, chaque commune disposera des éléments nécessaires pour délimiter précisément les zones d'accélération concernant trois ressources : la géothermie, le photovoltaïque et la biomasse.

Pour répondre aux exigences réglementaires, l'Agglomération du Val-Paris a organisé une consultation publique qui a eu lieu de novembre à décembre 2023 pour les communes de Beauchamp, Corneilles-en-Parisis, Ermont, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard et Taverny. Cette concertation a été prolongée jusqu'au 15 janvier 2024 pour les communes de Bessancourt, Eaubonne, Pierrelaye et Sannois du fait d'une mise en ligne est tardive. Le constat est fait que les habitants de Sannois n'ont formulé aucune remarque ou demande d'information à l'issue de cette consultation.

À l'intérieur de ces zones mobilisables, les porteurs de projets sont incités à développer les études et travaux relatifs à la production d'énergie renouvelable. Leurs projets seront soumis à

toutes les autorisations administratives de rigueur. Par ailleurs, les projets en dehors de ces zones ne sont pas interdits. Ils seront examinés par un comité de projet local.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'identifier les zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables et de fixer le paramètre afin qu'elles correspondent aux zones urbanisées définies par le plan local d'urbanisme, aussi de prendre acte des éventuelles remarques issues de la consultation publique.

En observant le plan concerné par l'implantation de ces énergies, vous constaterez qu'il s'agit de toutes les zones urbanisées.

*M. FLEURIER rappelle que, l'année dernière, son groupe avait demandé si les équipements communaux pouvaient bénéficier de la géothermie. La réponse fut négative et évoquait une enquête dont la mise en œuvre n'a pas été communiquée. M. FLEURIER invite donc la majorité municipale à transmettre les informations et documents promis lors des libérations, et souvent attendus vainement. Il pointe par ailleurs un nouveau défaut de méthode, avec des résultats du SDET attendus pour la fin 2024 alors que la loi commandait une décision d'ici la fin 2023. Il constate en outre que la publicité sur la consultation n'a visiblement pas été bonne, et suggère d'envisager un nouveau délai, étant donné que les trois zones proposées pour le développement des énergies renouvelables sont exactement les mêmes, alors que certains lieux à Sannois se prêtent sûrement mieux à l'une qu'à l'autre. Il demande enfin ce qui explique l'insuccès de la consultation, la précipitation actuelle et la définition de ZAEnR aussi larges.*

*M. le Maire répond que la consultation a été menée par l'Agglomération du Val-Paris, et ajoute qu'il posera la question au Président. La publicité à cette consultation a peut-être été assez légère, et peut-être aussi que les Sannoisiens ont d'autres chats à fouetter dans la période actuelle.*

*Pour ce qui est de la géothermie, il faudrait aller chercher les couches d'eau chaude en profondeur, ce qui ne présenterait pas d'intérêt au niveau de l'efficacité financière. Par contre, il est possible de travailler sur le photovoltaïque, et c'est ce qui va être fait, avec l'installation de photovoltaïque sur le centre Cyrano, de façon à ce que les écoles environnantes (Dunant, Ferry), le centre Cyrano et la mairie puissent effacer le « talon énergivore », c'est-à-dire la consommation lambda quotidienne. Un travail va donc être mené sur le photovoltaïque. Un travail est par ailleurs déjà mené sur la biomasse. M. le Maire rappelle que le Sicsef, qui a été transféré à l'Agglomération du Val-Paris, a mis en place une chaufferie biomasse qui fonctionne à 50 % au bois. Il demandera des chiffres précis sur le Sicsef à Daniel PORTIER, qui se charge de ce transfert à l'Agglomération en tant que conseiller communautaire. Sannois n'ira pas, par contre, vers la géothermie car ce n'est pas efficace au niveau financier.*

### **Accord du Conseil à l'unanimité**

#### **6 abstentions :**

**M. PONCHEL**

**Mme SAIDI**

**M. LEGUEIL**

**M. LAMARCHE**

**M. HEURFIN**

**M. FLEURIER**

**\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Déclassement et échange d'emprises avec la SAIMV – Impasse du Château**

RAPPORTEUR : M. JAMET

À l'impasse du Château, se trouvent quelques petits pavillons qui ne sont pas des logements sociaux, mais qui appartiennent à la société du Moulin Vert, laquelle veut les vendre. Pour cela, il faut qu'ils soient d'équerre au niveau du cadastre, ce qui n'est pas le cas. En effet, une partie du bâtiment est construite sur la zone publique, et les trottoirs sont construits sur la propriété du Moulin Vert. Il y a donc un déclassement du domaine public pour que la société du Moulin Vert puisse vendre ces bâtiments, et le calcul d'une soulte de 18 000 euros en faveur de la Ville de Sannois.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le déclassement et d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants, c'est-à-dire la soulte des 18 000 euros.

*M. le Maire précise que l'impasse du Château est en direction de l'école de l'Orangerie, au feu rouge après l'école Dunant, et demande si quelqu'un souhaite formuler une question.*

*Mme JACQUET-LÉGER demande quel projet sera fait après cette vente. Elle s'enquiert si les pavillons vont rester tels quels ou si un nouvel immeuble va fleurir, sachant que c'est une rue assez étroite et qui mène à une école.*

*M. le Maire répond qu'il s'agit d'une vente à des particuliers. Peut-être y aura-t-il même en priorité des personnes qui habitent déjà dans les appartements, et qui pourront devenir propriétaires dans des conditions appréciables, parce que ce n'est pas vendu à 100 % du montant. M. le Maire confirme qu'aucun projet n'est prévu impasse du Château.*

**Pour les 2 délibérations :**

**Accord du Conseil à l'unanimité**

**4 abstentions :**

**M. PONCHEL**

**Mme SAIDI**

**M. LEGUEIL**

**M. LAMARCHE**

**\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Déclassement et échanges d'emprises avec la société Erigere – Résidence des Carreaux-Fleuris**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Le déclassement prévu par la délibération concerne cette fois la société Erigere, par rapport au programme NPNRU. Sannois a signé la convention NPNRU. Dans le quartier des Carreaux-Fleuris, le parking silo va être supprimé et il y aura la construction d'un petit immeuble. La voie pompiers sera reprise comme voie publique, en l'élargissant et en y mettant des trottoirs. En outre, le City stade situé sur le parking silo sera reconstruit dans l'enceinte appartenant à Erigere. En effet, quand le quartier s'est construit, les jardins appartenaient à la Ville et seuls les bâtiments appartenaient à Erigere. Il faut donc déclasser une partie du domaine public, de l'ordre de 7 000 m<sup>2</sup>, pour qu'Erigere les reprenne pour sa résidentialisation, mais aussi pour les entretenir et y mettre le City stade et un lieu de jeu pour les enfants. La Ville reprend quant à elle une partie du territoire d'Erigere pour que la voie pompiers s'élargisse et devienne une voie passante. C'est donc un échange de bons procédés : 7 175 m<sup>2</sup> sont cédés à la société Erigere, et la Ville reprend 51 m<sup>2</sup>, avec en sus une soulte de 72 470 euros au bénéfice de la Ville.

*M. le Maire souligne que ce n'est donc pas tout à fait la même chose que pour le Moulin Vert. Autant l'intérêt était strictement financier pour le Moulin Vert, autant, là, l'intérêt est public, aussi bien pour la Ville de Sannois que pour la société Erigere. Il demande si quelqu'un souhaite formuler une question.*

*Mme JACQUET-LÉGER remarque que la rue des Fossés-Trempés est effectivement transmise à Erigere. Cela pose question parce que, même en travaillant sur la voie qui est au milieu, c'est un peu compliqué, en termes de circulation, dans ce quartier. C'est pareil pour le stationnement : il est très compliqué de stationner dans ce quartier. Or, il y a énormément de stationnements au niveau de la rue des Fossés-Trempés. Mme JACQUET-LÉGER s'interroge donc sur le fait que d'autres parkings soient mis à disposition des habitants pour compenser les parkings qui vont être cédés par la Ville. Elle demande si, éventuellement, les parkings récupérés au niveau d'Erigere pourraient être vendus aux habitants. La Ville cède en effet 7 000 m<sup>2</sup> au prix très raisonnable de 10 euros/m<sup>2</sup>. Mme JACQUET-LÉGER veut bien que ce soit d'intérêt public, mais pointe qu'il faudrait quand même s'y retrouver. Après tout, les deniers de la Ville ne sont pas pléthoriques.*

*Par ailleurs, elle souligne qu'il y a déjà résidentialisation de tout ce quartier, et s'enquiert de la garantie que le nouveau City stade qui devrait être construit pourra vraiment être accessible à tous. En effet, le précédent City stade était accessible à tous, même s'il souffrait certes d'un certain délabrement.*

*M. le Maire remarque que la réponse figure déjà dans une partie de la question de Mme JACQUET-LÉGER. Il confirme qu'il s'agit bien d'un projet d'intérêt public, travaillé pendant cinq à six ans avec Nathalie CAPBLANC. Ce projet est à hauteur de 35 millions d'euros, pour le quartier des Carreaux-Fleuris mais aussi pour celui du Bas-des-Aulnaies. Avec une somme pareille en jeu, il s'agit de composer pour obtenir la signature. En l'occurrence, il a fallu composer pour que la soulte soit acceptable par la société Erigere. L'objectif était que ce projet vive, et qu'il vive très rapidement.*

*Par ailleurs, il y avait effectivement un parking silo à deux étages. Celui-ci, pendant des années, a été l'objet d'incendies de voitures, de trafics de drogue, d'insécurité, et s'est trouvé complètement sous-utilisé. Pour redonner de la sécurité dans le quartier, un parking aérien de 120 places, à destination des habitants de la société Erigere, est construit. Avec une bonne organisation, il sera possible de retrouver l'essentiel, et même la totalité, du parking qui existait initialement.*

*S'agissant du City stade, celui-ci sera évidemment ouvert par convention aux personnes du quartier, qui sont de toute façon essentiellement les habitants d'Erigere. L'intérêt, pour la Ville de Sannois, est que ces espaces, qui étaient sous le fonctionnement de la Ville de Sannois et donc lui coûtaient, seront désormais sous le fonctionnement de la société Erigere. M. le Maire réitère que, par convention, le City stade sera ouvert au public.*

*M. HEURFIN se dit partagé, entendant à la fois les arguments de Mme JACQUET-LÉGER et la réponse de M. le Maire. Il demande comment sera géré le stade une fois ouvert, sachant qu'il y a déjà des stades fermés.*

*M. le Maire répond que c'est un City stade, non le stade Coutif.*

*M. HEURFIN l'a bien compris, mais il demande qui va avoir la maîtrise et la gestion de cet espace, afin qu'il ne devienne pas quelque chose d'inutilisable par la suite.*

*M. le Maire rappelle qu'il y a des City stade aux Buissons et au quartier du Moulin. Une activité jeunesse remarquable, et qui influe en prévention sur l'activité des jeunes, a été mise en place. Par ailleurs, M. le Maire mentionne la police municipale, qui est une police de proximité qui fait remarquablement bien son travail, ainsi que la police mutualisée de nuit, qui est elle aussi très présente sur le territoire. Le City stade sera donc tout simplement géré avec les forces publiques, c'est-à-dire avec les fonctionnaires de la Ville (police municipale, services jeunesse et entretien), qui sont là pour le service du public.*

*M. HEURFIN remarque que la gestion d'un tel espace ne relève pas de la police municipale.*

*M. le Maire réplique qu'il faut arrêter avec la politique de mettre un adulte derrière chaque adolescent. Il remarque que si, durant leur adolescence, on leur avait mis un adulte derrière à chaque fois qu'ils allaient « taper le foot » ou faire une promenade à vélo, ils seraient devenus fous. Il règne une chose simple dans ces City stades, une chose qui au fronton des mairies : la liberté et la responsabilité. Si des enfants ou des adolescents devaient déborder au-delà de ce qui est raisonnable, la Ville en tirerait les conséquences avec toute sa police municipale, tout son service jeunesse, toutes ses actions municipales. M. le Maire réitère qu'il n'est pas question de mettre un adulte dans chaque City stade, car les jeunes ont besoin de liberté. Ils ont besoin d'apprendre ce que c'est que la responsabilité. M. le Maire en a « marre » des tuteurs qui sont mis partout et qui font qu'à la fin, plus personne n'est responsable. Il n'y aura donc pas d'adulte dans les City stades, et les jeunes s'y amuseront librement.*

**Pour les 2 délibérations :**  
**Accord du Conseil à l'unanimité**

**7 abstentions :**

**M. PONCHIEL**

**Mme SAIDI**

**M. LEGUEIL**

**M. LAMARCHE**

**M. HEURFIN**

**M. FLEURIER**

**Mme JACQUET LEGER**

**\* POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – VIE DES QUARTIERS – Occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants, lors de la manifestation « Le printemps à Sannois »**

RAPPORTEUR : M. PERRET

La Ville de Sannois organise la Fête de la nature et des fleurs le samedi 27 avril 2024, de 10 heures à 17 heures. Une vingtaine d'exposants, parmi lesquels des associations et des services de la Ville, installeront leur stand sur le parvis de la mairie, place du Général Leclerc. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour tous les stands des exposants, en contrepartie de l'animation qui leur sera demandée à l'occasion de cette manifestation.

**Accord du Conseil à l'unanimité**

<b>PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS</b>
---------------------------------

**\* POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – JEUNESSE – Labellisation « Colos apprenantes » des séjours du Service enfance/jeunesse – Demande**

RAPPORTEUR : MME CAMPAGNE

Les « Colos apprenantes » mises en œuvre par l'État au sortir du Covid permettent d'offrir un espace éducatif complémentaire à l'école et de découverte, de sociabilité, visant à faire connaître aux mineurs de nouveaux environnements, de développer le respect, le savoir-faire et le savoir-être.

Les séjours qui sont organisés par le Service enfance/jeunesse et la qualification des équipes d'encadrement permettent de répondre à l'appel à projets. Le Service enfance/jeunesse, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale – car c'est un repérage Éducation nationale –, proposera aux familles identifiées d'inscrire leurs enfants aux séjours labellisés.

La participation symbolique qui sera demandée aux familles pour ce séjour sera de 50 euros. C'est un séjour qui sera encadré par les éducateurs sportifs de la Ville en août et adressé aux enfants âgés de 9 à 12 ans.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la demande de labellisation « Colos apprenantes ». Je vous remercie.

*M. FLEURIER remarque qu'il est question de diversité des publics, mais que les frais de contribution au séjour sont fixés à 50 euros. Or, cette somme ne représente pas, comme cela a été formulé, une participation symbolique, du moins pas pour toutes les familles. M. FLEURIER s'interroge donc sur la pertinence de chercher à obtenir un label dans ces conditions, alors que l'intérêt des « Colos apprenantes », d'après leur cahier des charges 2023, est précisément de garantir la gratuité, ou la quasi-gratuité, du séjour.*

*Pour M. le Maire, 50 euros, ce n'est pas beaucoup. Il se réfère en cela à un adjoint au maire, décédé depuis quelque temps et qui a tant fait pour les classes de neige et les colis de vacances. Il rappelle en outre l'existence de la caisse des écoles : si une famille ne peut pas payer mais veut absolument que son enfant parte, la caisse des écoles pourra y aider. Il est en effet hors de question qu'un enfant ne parte pas parce que la famille ne pourrait pas mettre ces 50 euros. Par principe, M. le Maire pense qu'il est bon de ne pas faire quelque chose de gratuit.*

*Certes, il y a toujours des cas exceptionnels. M. le Maire se souvient ainsi d'enfants qui partaient en classe de neige quand il était à l'école Gambetta, et qui coûtaient plus cher à la maison que ce qu'ils coûtaient à leurs parents quand ils partaient en classe de neige – M. le Maire rappelle qu'à l'époque, les classes de neige duraient trois semaines. De plus, ces enfants étaient habillés gratuitement par la municipalité.*

*M. le Maire est d'accord avec M. FLEURIER : il est hors de question qu'un enfant ne parte pas pour une question de 50 euros, et cela pourra être évité grâce à la caisse des écoles. En l'absence d'autres questions, il procède ensuite au vote.*

## **Accord du Conseil à l'unanimité**

### **2 abstentions :**

**M. HEURFIN**

**M. FLEURIER**

## **\* POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – SANTE – Sannois – Ville ambassadrice du Don d'organes**

RAPPORTEUR : MME RICARD

Le don d'organes est issu d'un magnifique geste de fraternité. C'est pourquoi la loi française prévoit que tout le monde soit par défaut donneur, sauf en cas de refus explicite exprimé du vivant de la personne. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé – que Mme RICARD salue pour leur efficacité –, des associations de patients – que Mme RICARD salue également pour leur investissement – et de l'Agence de biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, il y a deux ou trois personnes qui décèdent en France faute de don d'organes. Or, ce sont des morts évitables.



C'est pourquoi il faut donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort. En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80 % des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans un tiers des cas, les proches, dans le doute, préfèrent apporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, Sannois contribue à amener le sujet au sein de tous les foyers. C'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la charte.

### **Accord du Conseil à l'unanimité**

#### **\* POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – POLICE MUNICIPALE – Convention de mise à disposition d'un agent de surveillance de la voie publique affecté à la police municipale dans les établissements scolaires**

RAPPORTEUR : MME TROUZIER-ÉVEQUE

*M. le Maire salue l'activité du PAC (Paris Athletic Club) , qui, non seulement fait des activités vélo dans les écoles, mais sort les enfants des écoles pour faire des sorties et des promenades, ce qu'il trouve formidable.*

Comme chaque année, cette délibération est passée. Afin de favoriser la découverte des actions éducatives au sein des écoles primaires, la Ville de Sannois propose un projet de préparation des écoliers aux dangers de la rue et une sensibilisation aux numéros d'urgence en collaboration avec l'Éducation nationale. Ce projet, destiné aux enfants des classes de CP, CE1 et CM1, s'inscrit dans le cadre des actions de prévention et d'éducation à la sécurité routière autour d'un dispositif « diplôme du piéton à l'école, permis vélo et numéro d'urgence ». Cette action a permis à la Ville de Sannois de recevoir le label « Ville prudente » au Salon des maires de 2021.

Pour mener à bien cette action pour la session 2023-2024, un agent de surveillance de la voie publique est mis à disposition afin de favoriser la sensibilisation des écoliers des classes des écoles élémentaires de la Ville.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec Mme l'Inspectrice de l'Éducation nationale.

### **Accord du Conseil à l'unanimité**

**\* POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – POLITIQUE DE LA VILLE – Approbation du contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »**

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

Le précédent contrat de Ville étant arrivé à échéance le 31 décembre 2023, un nouveau contrat de Ville, dénommé « Engagements Quartiers 2030 » doit être élaboré pour définir, pour les six ans à venir, les interventions envisagées pour réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires. Ces quartiers prioritaires de la politique de la Ville, ou QPV, sont des territoires qui connaissent une précarité marquée et qui disposent ainsi, en plus des dispositifs de droit commun, de moyens supplémentaires pour la mise en place de projets visant à réduire les inégalités, notamment par rapport à leur unité urbaine. Les quartiers prioritaires sont définis par trois critères !

- être dans une unité urbaine (ville) de plus de 10 000 habitants ;
- compter au moins 1 000 habitants sur le quartier ;
- avoir un revenu en décrochage par rapport au revenu moyen de l'unité urbaine ou revenu moyen de la France métropolitaine.

Le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » du Val-Paris reste piloté à l'échelle de l'intercommunalité et s'inscrit dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire qui a été actée dans le décret du 28 décembre 2023. Ainsi, la Communauté d'agglomération du Val-Paris conserve ses neuf quartiers prioritaires de la politique de la Ville, répartis sur sept des quinze communes du territoire. Le QPV de Sannois est inchangé et concerne précisément les quartiers des Carreaux-Fleuris et du Bas-des-Aulnaies.

Toutefois, le quartier des Loges et le quartier du Moulin, côté école Émile-Roux, sont proposés comme poches de pauvreté. Cette inscription favorise la reconnaissance des habitants de ces deux quartiers comme bénéficiaires légitimes des actions en matière de politique de la Ville qui sont proposées par les Villes. Ces habitants seront par conséquent comptabilisés dans les statistiques d'évaluation des actions à destination des QPV.

Les communes ainsi que les divers partenaires institutionnels et associatifs ont été intégrés à la démarche de ce nouveau contrat de Ville au cours d'un séminaire « Politique de la Ville », de comités techniques, d'entretiens de cadrage et de concertations citoyennes. L'élaboration du nouveau contrat de Ville a été conduite par l'Agglomération avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et en collaboration avec l'ensemble des sept Villes concernées par la politique de la Ville dans la commune de Sannois.

Le document-cadre précise les enjeux et grandes orientations stratégiques de la nouvelle contractualisation. Il présente le territoire Val-Paris, les nouveaux périmètres entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les portraits des quartiers prioritaires et définit le cadre de la gouvernance ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation, qui sera annuel et essentiellement au bout des trois premières années.

Les contrats de ville seront recentrés sur les enjeux locaux les plus prioritaires identifiés en lien étroit avec les habitants. Cinq grandes orientations sont ressorties :

- garantir la sécurité des habitants et la tranquillité publique ;
- mener une politique de transition économique écologique en lien avec les habitants pour améliorer leur cadre de vie ;
- porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants ;
- rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge et en levant les freins existants ;
- permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits.

Ces cinq orientations sont globalement mises en œuvre sur chacun des sept territoires QPV de l'Agglomération, mais l'atteinte des objectifs passera par la mise en œuvre de fiches actions spécifiques à chaque territoire.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le contrat de Ville ci-annexé avec les annexes et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents durant sa validité.

*M. HEURFIN indique que son groupe votera bien évidemment cette délibération, mais doute que cela suffise à s'estimer quitte pour améliorer la vie des gens dans ces quartiers – sous réserve bien sûr que les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs soient alloués. Pour lui, le résultat sera loin d'être atteint lorsqu'il s'agira de faire le constat de ce qui se sera passé avec la réalisation de ces objectifs.*

*Quand ces quartiers-là, il est relevé qu'il y a 34 % de personnes qui sont en dessous de la pauvreté. Il faudra un peu plus que ce qui est proposé dans ces contrats de Ville pour vivre mieux dans ces quartiers. Cela passera évidemment par la lutte contre le chômage, des salaires qui sont corrects et qui correspondent au travail qui est réalisé, et que l'Agglomération – puisque c'est l'Agglomération qui pilote cet engagement – y mette les moyens nécessaires.*

*Aux quartiers des Loges et du Moulin, M. HEURFIN juge nécessaire d'ajouter aussi ceux des Buissons.*

*Sur les questions de sécurité, c'est pour lui un retour à la case départ. La question n'est pas de savoir si la police municipale fait bien son travail ou pas. Ce sont des gens qui sont charmants et qui font leur boulot, mais cela ne fait simplement pas le compte. Au lieu de bassiner les gens avec la mise en œuvre d'une police de proximité, il faut que l'État mette en œuvre la police régaliennne de proximité. Ce sont des combats à mener, car la police locale, la police municipale, ne suffira pas. Le système de sécurité régalien a été transformé en une police locale. Il n'y a pas plus d'effectifs au total, et les moyens sont moindres. L'adjonction à une police nationale assez forte en nombre, en qualité, en formation des policiers, bien payée, etc., pourrait faire quelque chose, mais, aujourd'hui, des polices locales ont été substituées à la police nationale. Or, cela ne peut pas faire le compte. Donc, la question de la sécurité est posée.*

*M. HEURFIN pointe par ailleurs que pour son groupe, le centre social, par exemple, connaît un vrai manque de personnel. Ce sont les retours qui leur sont faits. Il faut examiner comment avoir plus de personnel pour répondre aux besoins de cette population qui en a tant besoin.*

*M. HEURFIN précise ne pas chercher la polémique, mais juste signifier que ces délibérations ne régleront pas la qualité de vie de ces personnes, pas plus qu'elles ne réduiront les inégalités. Il n'y croit pas un seul instant. Pour autant, il faut le faire pour essayer d'améliorer ce cadre de vie.*

*M. le Maire répond que les quartiers des Buissons et du Moulin figuraient dans le dossier qu'il est allé défendre en préfecture avec Nathalie CAPBLANC. Ils ont insisté fortement en expliquant que les espaces Buissons et Moulin-Vert montraient des zones de pauvreté pires qu'aux Loges et aux Carreaux. Mais l'État ne calcule pas ainsi. L'État calcule avec des carreaux de 1 km<sup>2</sup> et il suffit que dans ce kilomètre carré, il y ait quelques habitations privées d'un patrimoine assez enrichi pour faire tomber les scores. De ce fait, ces quartiers sortent – ou plutôt n'entrent pas – dans la politique de la Ville. C'est un calcul d'énarque qui, d'après M. le Maire, va dans le mur. Il est bien d'accord avec M. HEURFIN sur ce point.*

*Par ailleurs, M. le Maire indique avoir discuté avec son collègue Jean-Noël CARPENTIER. Jean-Noël CARPENTIER, qui est loin d'être un « affreux jojo » de droite. Celui-ci est « à fond » sur la police municipale. Il est ravi qu'une police municipale mutualisée la nuit ait été*

*mise en place, et il a même proposé de bousculer un peu les bailleurs sociaux pour que ces derniers payent des sortes de brigades de nuit pour surveiller les cages d'escalier de leurs logements. C'est le même Jean-Noël CARPENTIER qui, vingt ans ou vingt-cinq ans plus tôt, ne jurait que par le régalien. M. le Maire constate que le régalien qui serait si nécessaire n'est pas là, et comme il n'est pas là, il s'agit de le compenser. C'est ce qui a été fait en mars 2017, avec la police de nuit. C'est ce qui est fait en poussant les bailleurs sociaux à sermenter leurs gardiens et à mettre, comme le dit, Jean-Noël CARPENTIER, « des grands gars vigoureux » la nuit. M. le Maire réitère que la majorité municipale compense avec ses moyens, et il pense qu'elle fait bien de le faire, car qui le ferait sinon ?*

*Pour ce qui est de l'espace social, si M. le Maire est d'accord avec M. HEURFIN pour dire qu'il en faudrait plus, il rappelle toutefois qu'en 2014, il n'y en avait pas du tout. C'est la majorité municipale qui a créé l'espace social Éliane-Chouchena, et cet espace monte en pression. Ce n'est pas pour rien que la subvention au CCAS, qui était de l'ordre de 2,3 millions, a été passée à 3,8 millions, soit une augmentation de 1,5 million. Cet argent-là n'a pas servi à rénover les rues et à faire des bâtiments, mais il a servi au social, c'est-à-dire à ceux qui ont besoin d'être aidés, et donc notamment dans l'espace social.*

*La Ville fait avec ses moyens, et dès que les moyens seront supérieurs – il en sera sans doute question plus tard dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires –, il sera possible de faire davantage. M. le Maire rappelle ses propos, tenus en 2015, quand il lui avait été reproché, dans le cadre du plan local d'urbanisme, de faire venir des gens riches à Sannois. Il avait dit être – et c'était une boutade pas complètement injustifiée – le Robin des bois de Sannois, faisant venir des riches pour leur prendre leur argent et le donner aux pauvres. C'est exactement ce que fait la majorité municipale. La Ville a plus de revenus par l'impôt foncier, parce qu'elle a plus de propriétaires, et elle se sert de cet argent de l'impôt foncier pour faire davantage dans le social, dans les écoles, dans les établissements qui méritent le soutien.*

*À M. HEURFIN, qui lui reproche de ne pas faire assez, M. le Maire répond qu'il est d'accord avec cette remarque, qu'il est le premier à se critiquer et à dire qu'il faudrait faire davantage, mais qu'il s'agit de faire avec les moyens disponibles.*

### **Accord du Conseil à l'unanimité**

## RESSOURCES

### **\* POLE RESSOURCES – AFFAIRES GENERALES – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Dans les villes de plus de 20 000 habitants, le débat préalable au projet d'orientations budgétaires est une possibilité d'avoir un débat avant la gestion du DOB. Il n'est donc pas prévu de vote sur ce rapport, seul un débat est obligatoire.

Ce rapport se compose de deux parties :

- la première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale ;

- la seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser le principal objet, qui est l'égalité femmes-hommes sur l'année 2023.

Les chiffres reprennent les chiffres des fonctionnaires qui sont affectés à la ville et au CCAS par catégorie. Sur la répartition sur les différentes catégories (A, B et C), il existe une forte marge en faveur des femmes, ce dont il convient de se réjouir. Les chiffres montrent également les répartitions par genre et statut entre les fonctionnaires et les contractuels. Sur Sannois, 75 % des agents de la collectivité publique sont des femmes, dont 69 % occupent des postes d'encadrement, c'est-à-dire rattachés à des postes classifiés en A.

Ces plans d'action se déclinent dans quatre axes :

- promouvoir la mixité ;
- lutter sur les stéréotypes et les actions de violences sexuelles ou sexistes ;
- encourager les initiatives en faveur des droits des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- s'engager pour un équilibre des temps de vie professionnel et personnel.

S'agissant du suivi médical en cas de grossesse, quatre agentes ont bénéficié d'une visite médicale auprès du médecin de prévention. Ces femmes ont pu disposer d'un aménagement horaire dès la fin du quatrième mois de grossesse, et une seule agente a bénéficié d'une visite de reprise. Il est intéressant de regarder l'utilisation du temps partiel en fonction des catégories d'emploi et en fonction du nombre d'agents : 4,5 % des femmes travaillent à temps partiel, un peu plus de 1 % des hommes travaillent à temps partiel. La différence est donc notable.

S'agissant des avancements de grade et des promotions internes, ce sont essentiellement des femmes qui sont promues sur les catégories C et des hommes sur les catégories B, mais il faut tempérer ces résultats parce que l'essentiel de la masse salariale, sur Sannois mais aussi sur toutes les villes, ce sont des agents qui, malheureusement, sont rattachés à la catégorie C. Il faut donc aussi faire attention à ne pas analyser cela avec des pourcentages.

268 agents ont bénéficié de formations en 2023. 79 recrutements ont été exercés dans le même temps. Ils concernaient des changements de postes, des mutations et des détachements des apprentis et des ATR, avec une part des femmes à hauteur de près de 65 %.

La seconde partie de ce bilan liste, toujours sur l'égalité femmes-hommes, les actions menées à Sannois : actions de lutte contre la précarité des femmes, actions tendant à favoriser une meilleure articulation du temps de vie et un partage équilibré entre les responsabilités parentales. Sannois offre à ses habitants des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) avec différents multi-accueils : multi-accueil des Tilleuls (35 places), Magendie (50 places), multi-accueil de la Maison de l'enfant (50 places) et accueil familial de la maison de l'enfance.

Les chiffres portent aussi sur le nombre de familles concernées par la politique de la Ville mise en place.

Il y a aussi les relais d'assistantes maternelles (RAM), qui sont des lieux de ressources où les parents peuvent chercher de l'information sur la valorisation de l'assistance maternelle pour l'accueil des enfants. Ces familles, en particulier les femmes, trouvent auprès des RAM le soutien dont elles ont besoin, c'est-à-dire la qualité de l'assistante maternelle ou de la mère de famille pour les aider à trouver l'assistante maternelle qui répondra au mieux à leurs préoccupations.

L'espace parentalité a été ouvert en 2015 aux familles sannoisiennes, avec le soutien, l'écoute, l'accompagnement dont ces familles ont besoin tout au long de l'année, avec deux services :

- le point info famille ;
- le guichet unique petite enfance.

Le point conseil petite enfance a pour mission d'informer et de conseiller les parents ou les futurs parents sur l'ensemble des prestations mises à disposition par la Ville. Il comprend une équipe pluridisciplinaire composée de personnels de la Caf de la CPAM et du Conseil départemental, via la PMI, et du pôle petite enfance accueil, avec des réunions tout au long de l'année qui sont organisées en mairie ou à l'espace social Chouchena. En 2023, trois rencontres ont été organisées.

Le lieu d'accueil parent-enfant (LAEP) est dédié à l'ensemble des familles pour les soutenir dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative. Le LAEP du Moulin, où l'accueil est gratuit, est situé 1 rue Maurice Bertrand et accueille des enfants entre 3 mois et 4 ans.

Le pôle animation famille n'est pas à exclure non plus : pour l'année 2023, 39 femmes et 12 hommes y étaient inscrits. Le pôle famille RSA.

Tout cela est géré, la plupart du temps, par le CCAS.

Les femmes sont majoritairement les utilisatrices de ces services, qui ont pour vocation, selon les situations, de les accompagner et de soutenir dans leur parentalité, de rompre l'isolement et de rechercher sereinement un accord famille-activité professionnelle.

*Mme JACQUET-LÉGER rectifie un propos tenu : il n'y a plus de RAM à Sannois, mais un relais de petite enfance (RPE), pour l'ancien conventionnement avec la Caf. Elle demande par ailleurs ce qui est prévu par la Ville sur Sannois en cette veille de Journée en faveur des droits des femmes.*

*M. PORTIER répond que la lutte pour les droits de la femme ne devrait pas être envisagée juste pour une journée mais pour toute l'année.*

*M. HEURFIN opine : les luttes, c'est toute l'année, et c'est pareil pour les luttes pour les droits de la femme. Les cocktails et les petits sourires, ce n'est pas le 8 mars.*

*M. PORTIER ajoute que, spécialement pour cette journée, il n'y a rien de défini pour l'instant.*

*M. HEURFIN estime qu'une journée de grève serait bien.*

*M. PORTIER constate que la journée de grève est une philosophie de la gauche.*

*M. HEURFIN réfute que cela soit une philosophie.*

*M. PORTIER indique qu'un concert est prévu à Cyrano et qu'il y a des animations tout au long de l'année.*

*Un conseiller remarque qu'il y a un concert sur l'amour à Cyrano.*

*M. PORTIER réplique que l'amour fait aussi partie de tout cela*

*M. le Maire souligne que de très nombreux cadres A de la municipalité sont des femmes. C'est dire la confiance que la majorité municipale porte aux femmes. M. le Maire rappelle que quand il est arrivé aux fonctions de Maire, la première personne qu'il a rencontrée, au bout de deux mois, pour redresser la ville et se projeter sur les dix ans suivants était la directrice générale des services, femme à laquelle il accorde toute sa confiance et avec laquelle il travaille dans la sérénité la plus totale.*

*Ce genre de journée « gadget » le fait un peu « marrer », car, comme l'a dit Daniel PORTIER à l'instant, le regard qui est porté sur les femmes l'est tous les jours. Ce n'est pas juste une journée par an, histoire de se dédouaner, comme le type qui allait à confesse et qui, immédiatement sorti de sa confession, pouvait se permettre de retourner à ses péchés. M. le Maire l'affirme : il ne s'agit pas d'aller forcément à confesse le 8 mars, mais d'y aller 365 jours par an, pour honorer les femmes autour de soi, en tout bien tout honneur évidemment – M. le Maire précise cela, étant conscient du double sens possible de son propos, ce qui n'était pas dans son esprit –, et les respecter. C'est ainsi qu'il considère les choses à Sannois et dans sa vie en général.*

*M. le Maire ajoute que M. GORZA lui souffle qu'il y aura un super spectacle de l'école de musique le 8 mars. Il s'agira d'aller applaudir, lors de cette belle soirée, le talent des professeurs et professeuses de l'école de musique*

*M. FLEURIER rappelle qu'à l'occasion de la discussion de ce rapport, l'année précédente, son groupe avait demandé si la mairie envisageait l'instauration de congés menstruels. Comme sur tant d'autres sujets – par exemple, la gratuité des Foulées de Cyrano –, la réponse avait été qu'une vérification serait faite pour voir si cela se faisait ailleurs, afin de ne surtout pas être les premiers. Puis, aucune information n'avait été donnée ensuite. M. FLEURIER souhaite donc savoir si ces congés ont été ou seront mis en place.*

*Par ailleurs, dans le rapport de cette année, à la 12<sup>e</sup> diapositive, il est mentionné que la mairie s'arroge les actions mentionnées à l'article 1 de la loi du 4 août 2014. M. FLEURIER constate qu'il en manque huit, dont le premier, dans l'ordre choisi par le législateur : « les actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ». M. FLEURIER s'enquiert s'il faut en déduire que les actions non mentionnées sont abandonnées ou négligées.*

*M. le Maire répond qu'elles ne sont aucunement négligées. Le congé menstruel n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. S'agissant des atteintes à l'honorabilité des femmes, il précise que l'objectif est de pourvoir au maximum et au quotidien à une sérénité totale dans les services, sans qu'il soit nécessaire d'en passer par des règlements. M. le Maire ajoute qu'il lui est arrivé, durant le dernier mandat, de faire en sorte qu'un chef de service s'en aille, justement pour protéger les femmes de son service. Il agit donc, sans forcément que les choses soient actées ni libellées. Il remarque que l'écriture est le complexe socialiste : il faut écrire, ce qui permet ensuite de se dédouaner au prétexte qu'on a fait « la bonne action ». Mais, pour lui, la vie, ce n'est pas cela. La vie, c'est le quotidien, c'est l'action, c'est la dignité, c'est l'honorabilité, c'est l'honnêteté. Cela ne s'écrit pas. Cela se vit au jour le jour. Et tant qu'il sera maire, cela se vivra au jour le jour.*

*M. HEURFIN remarque que ce n'est pas un problème d'honorabilité. Ce 8 mars est en l'honneur des travailleuses américaines, qui se sont soulevées contre l'exploitation capitaliste, et c'est depuis ce jour-là qu'il y a eu ce jour particulier, qui n'est pas la Fête de la femme, mais la Fête de la lutte des femmes pour l'égalité des droits.*

*M. HEURFIN rappelle que si, dans la fonction publique, les atteintes à la liberté et l'égalité entre les hommes et les femmes sont « moins pires » que dans le privé, c'est grâce au statut de 1944, qui a aboli celui de PÉTAINE (« travail, famille, patrie »). C'est le Conseil national de la Résistance qui l'a institué, avec bien d'autres choses qui sont « mises en l'air » aujourd'hui, qui s'appuyaient pourtant sur une période où, dans le pays, il n'y avait pas de « fric », puisque tout avait été cassé pendant la guerre. Cela veut dire qu'en relevant ses manches et sans dire : « il n'y a pas d'argent, donc on ne peut pas faire », à l'issue de la guerre et de la Libération, le Conseil de la Résistance, entre autres, a mis en place ce statut*

*qui a permis que l'égalité entre les hommes et les femmes soit moins atteinte. Pour M. HEURFIN, c'est une chose importante.*

*Par ailleurs, il pointe que le capitalisme ne perd pas le nord. Comme dans l'enseignement, comme dans des professions du service public, dans la santé aussi, ce sont beaucoup des femmes, cela permet aux capitalistes de justifier aussi des bas salaires. Certes, dans la fonction publique, il n'y a pas d'inégalités comme dans le privé, par exemple avec 15 ou 20 % d'écart pour le même travail, des postes à compétences égales qui ne sont pas donnés aux femmes parce qu'elles sont justement femmes. Le statut permet que cela n'arrive pas. Pour autant, les salaires sont très bas et c'est justement pour cela que M. HEURFIN pense que le 8 mars, ce qu'il faut faire, ce n'est pas un cocktail ni des sourires aux femmes, mais les engager à la lutte pour avoir de meilleurs salaires.*

*Il évoque en outre le congé menstruel, pour les femmes qui ont des difficultés naturelles, afin de leur offrir la possibilité de ne pas venir travailler quand il y a ces questions menstruelles. Pour lui, la Ville s'honorerait à le mettre en place.*

*Mme JACQUET-LÉGER rappelle que, durant les années précédentes, des actions ont été menées en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, avec :*

- la distribution de sacs à pain avec des numéros utiles ;*
- des stages de self-défense ;*
- des conférences de sensibilisation.*

*Elle ajoute qu'à l'espace Éliane-Chouchena, le CIDFF tient une permanence justement pour répondre aux violences faites aux femmes et aux hommes, par égalité. Il suffit de demander où est la bonne information à ceux qui savent.*

*M. le Maire constate que c'est la preuve que l'espace Éliane-Chouchena fonctionne bien, sous l'égide du maire et de son adjointe, Nathalie CAPBLANC.*

*Il remarque que M. HEURFIN a bien fait de prendre la parole, parce qu'il a stipulé que le régime capitaliste était horrible et mettait la pression sur les femmes. M. le Maire se souvient des nageuses de l'Allemagne de l'Est.*

*M. le Maire ajoute qu'elles étaient tellement « chargées » par les fonctionnaires de l'État communiste allemand de l'Est qu'ils devaient leur offrir un rasoir tant on leur insufflait d'hormones pour être évidemment au top du top et gagner tous les records du monde. Il pourrait ressortir les records du monde de la RDA, sous l'égide d'un régime qui n'était pas un régime capitaliste, mais communiste, adoubé par le Parti communiste français pendant des dizaines d'années.*

*M. HEURFIN réfute que cela ait été un régime communiste.*

*M. le Maire veut bien que l'on fustige le régime capitaliste, mais il suggère d'avoir également un regard de l'autre côté du mur pour dire qu'il n'y a pas que le capitalisme qui opprimait les femmes.*

*M. HEURFIN réplique que c'était une dictature.*

*M. le Maire ajoute, s'agissant du Conseil national de la Résistance, qui a permis aux femmes de voter à partir de l'ordonnance du général DE GAULLE de 1944, que si les femmes n'avaient pas le droit de vote, c'était parce que les partis politiques de gauche ne voulaient pas l'ordonner, disant que les femmes votaient comme le curé – le curé était considéré de*



*droite. Il invite donc ceux qui balayent à le faire devant leur porte et à arrêter de fustiger tel ou tel.*

*M. le Maire conclut en réitérant qu'à Sannois, la Ville sera attentive aux femmes et qu'elle fera en sorte que celles-ci se sentent sereines, heureuses à Sannois et protégées.*

*Constatant que le débat a eu lieu sur ce rapport..*

## **Donné Acte**

### **\* POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal Ville – Rapport et débat d'orientation budgétaire – Budget primitif 2024**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

La tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport remis, est obligatoire dans les régions et départements, et notamment dans les communes de plus de 3 500 habitants, ce qui est le cas de Sannois. Ce débat doit intervenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport fait état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de l'état de la dette et précise également l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Après deux exercices marqués par la crise sanitaire, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation élevés, conduisant les banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Le budget 2024 s'inscrit de nouveau dans un contexte international très incertain, marqué par le retour de la guerre en Europe (conflit ukrainien). S'ajoutent à cela la nouvelle guerre entre l'État d'Israël et le mouvement Hamas et l'urgence climatique et environnementale de plus en plus marquante. Le budget primitif 2024 devra prendre en considération ces préoccupations, et les préoccupations notamment de la commune de Sannois, mais aussi doit tenir compte de cette actualité géopolitique et économique mondiale dans la conduite de l'exécution financière.

Ce rapport d'orientations budgétaires (Rob) est décliné suivant un sommaire proposé à la page 1. Dans le projet de loi de finances 2024, la priorité est donnée à la transition écologique. La Ville de Sannois a décidé de mettre l'accent sur la facture énergétique, et évidemment la rénovation énergétique qui va avec. C'est-à-dire que la priorité sera donnée aux bâtiments municipaux, et notamment aux écoles, qui forment la grande majorité de la surface des bâtiments, que plusieurs centaines d'écoliers utilisent tous les jours. Figurent également quelques détails concernant ces prévisions de rénovation énergétique.

Les quatre axes sont déclinés à la page 12 de ce Rob, avec des informations et des données un petit peu plus chiffrées. À la page 18, figure un des axes sur lesquels repose ce Rob. Deux postes sont à surveiller dans ce budget :

- la réduction de la facture énergétique, avec un accent mis sur la rénovation des bâtiments de la Ville ;
- la masse salariale, qui prend un très grand volume de la facture de fonctionnement de la Ville.

Effectivement, M. le Maire et les élus souhaitent développer, et développent déjà, des politiques publiques, et la masse salariale est un des éléments qui soulignent ce souhait de politique publique.

Une vague importante de départs à la retraite se profile dès l'année prochaine. Il y a donc beaucoup de turn-over, et un environnement professionnel sur lequel il convient de travailler

– Mme ABDELOUHAB signale que M. PORTIER pourra peut-être répondre aux questions sur ce volet –, notamment : comment valoriser les agents de la Ville, booster leur carrière, améliorer leur environnement professionnel afin de les inciter à rester.

Dans le périmètre communal figurent des chiffres concernant Sannois, notamment, page 56, des données socio-économiques intéressantes. La population légale prise en compte pour le calcul des dotations a été fixée à 26 993 habitants, contre 27 015 en 2022. 61 % des ménages sannoisiens sont imposés. La part des revenus des ménages est répartie en revenus d'activité pour 85 % de la population, les pensions, retraites et rentes pour environ 22 %, et 6 % des ménages sannoisiens vivent avec les prestations familiales, dont 2,3 % avec les minima sociaux.

Cette partie met également en avant une situation financière stabilisée. Certes, des excédents ont été dégagés, mais la Ville doit faire face à un énorme effort financier dans le cadre de la transition énergétique. Il y a également d'autres projets d'aménagement que les Sannoisiens attendent, espèrent, comme le Cœur de ville, l'esplanade de la Gare, le projet Anru. Des sommes considérables vont être engagées pour l'embellissement de la ville et sa modernisation. Pour ce faire, il va falloir emprunter. La solvabilité de la Ville est un atout. La logique financière à l'œuvre est la suivante : prudence et volontarisme. Le territoire n'échappe pas, comme d'autres territoires, au poids de la facture énergétique à laquelle la Ville doit faire face. Les bâtiments sont anciens. Ils nécessitent d'entamer des travaux à la mesure de l'enjeu énergétique à venir.

La masse salariale, ainsi que M. PORTIER peut en attester, équivaut à près de 55 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit certes d'accompagner les politiques publiques, mais la réflexion RH doit être entamée, elle doit faire partie de cette réflexion concernant l'Europe, sans oublier les projets santé et petite enfance.

En conclusion, la majorité municipale envisage beaucoup pour la ville de Sannois, pour les Sannoisiens, pour le mieux-être, et cela passe par la valorisation des bâtiments, la rénovation énergétique et un suivi très fin des dépenses de fonctionnement.

*Mme ABDELOUHAB rappelle qu'il n'est pas prévu d'obligation de vote, puisque c'est un rapport d'orientations budgétaires, et elle invite, sous l'autorité de M. le Maire, les conseillers à échanger et discuter sur ce préprojet de budget primitif 2024.*

*Mme JACQUET-LÉGER indique avoir plusieurs questions. Elle demande tout d'abord des explications quant au fait que, page 5, il est écrit que le calcul de la dotation a pris en compte une population en baisse, alors qu'il est dit qu'elle est en hausse.*

*Elle note également une préoccupation réelle des dépenses par rapport au personnel, mais aussi le fait que la Ville est dans l'attente du recrutement d'un DRH qui fera tout ce qu'il faut pour pouvoir gérer le personnel, et surtout le départ de 25 % des agents ; qui sont à moins de cinq ans de la retraite. Elle s'enquiert de ce qui est fait pour anticiper une telle chose. Elle fait part de son inquiétude et ajoute que, pour elle, il n'est pas possible d'attendre ce possible recrutement de DRH pour faire les choses, parce qu'il sera bien trop tard.*

*D'autres choses l'interrogent également, comme le fait que 20 % du budget du personnel concerne des heures sup, comme le montre le tableau page 26. Cela lui semble faire beaucoup. Elle note aussi que la pyramide des âges a été inversée : généralement, cela commence par les âges les plus jeunes pour terminer par les âges les plus vieux. Là, cela a été inversé et c'est donc très flagrant. Cela montre, et c'est très inquiétant, que le personnel de la Ville est quand même vieillissant.*

*Elle remarque également que la facture des fluides, entre 2023 et 2024, va connaître une baisse de 26 %, alors que c'est l'un des axes majeurs pour pouvoir faire des économies. Elle s'interroge donc sur la cohérence qui a été trouvée. Enfin, au niveau des investissements, elle*

constate que 1,2 million d'euros a été prévu pour des études. Certes, ce sont des études très importantes pour pouvoir réaliser des projets pertinents. Entre autres, 360 000 euros sont prévus pour l'étude de la Maison de la santé, projet majeur et déterminant. Néanmoins, d'autres études ont déjà été réalisées. Elle se demande donc pourquoi projeter encore 360 000 euros d'études. La somme n'est pas anodine, sachant qu'un travail pertinent a quand même été mené depuis des années et a donné lieu à de très belles présentations.

Mme JACQUET-LÉGER souhaiterait savoir aussi où en est la Ville de ses appels d'offres sur ces différentes études. Elle se dit très intéressée de connaître les prestataires qui vont être retenus à chaque fois pour chacune de ces études pour justifier 1,2 million d'euros. Il est vraiment très important d'avoir des études assez pertinentes, d'autant qu'elle rappelle, pour les derniers projets (Cyrano, le centre horticole), quelques excès de budget qu'il a fallu rajouter parce qu'en termes de délai et en termes budgétaires, ce n'était pas exactement ce qui était prévu. Elle suggère donc qu'il serait bien d'avoir des études peut-être un peu plus fines.

Elle constate par ailleurs qu'il est envisagé de dépenser 1,2 million d'euros pour des études et seulement 770 000 euros pour la voirie, alors que l'état des routes de Sannois le nécessiterait. Elle remarque que M. le Maire ne pourra pas dire le contraire puisqu'il s'est récemment enorgueilli de la réfection, attendue depuis des années, d'une route de Sannois. Les Sannoisiens ont besoin que la voirie soit refaite.

Mme JACQUET-LÉGER espère que des réponses rassurantes seront apportées à ses différentes questions.

Mme ABDELOUHAB répond que le nombre d'habitants est communiqué par l'Insee. L'Insee le détermine au moyen d'enquêtes de population pointues, auxquelles Mme JACQUET-LÉGER a peut-être été invitée à répondre cette année. Ces chiffres sont donc donnés par une instance nationale, et la Ville ne peut pas revenir dessus.

Mme JACQUET-LÉGER a raison de dire qu'il y aura un grand nombre de départs à la retraite. Une réflexion est en cours actuellement avec la RH, M. PORTIER et les services pour réfléchir à la manière d'établir des profils de poste pour valoriser et également rendre plus transversaux les différents postes développés par la Ville. Il s'agit effectivement de maximiser les profils de poste.

S'agissant des fluides, Mme ABDELOUHAB remarque que M. WILLIOT pourra plus répondre qu'elle-même.

Concernant les études, elle explique qu'elles n'ont pas lieu par choix mais par obligation. Et si les travaux ne sont pas effectués à une date donnée, parce qu'effectivement la matière première est devenue beaucoup plus chère, cela repousse d'autant les prémices des travaux et impose de refaire des études. Tout cela rentre dans un cadre officiel. Un grand spécialiste comme M. WILLIOT pourrait très bien répondre à ces questions. S'agissant des profils de poste RH, M. PORTIER pourra lui aussi répondre.

M. PORTIER indique que les analyses et les pourcentages l'inquiètent. Il n'a pas retrouvé le chiffre sur le Rob, mais il rappelle que les heures supplémentaires représentaient 217 000 euros sur 2023, selon la source statistique des ressources humaines, ce qui correspond à 1 % de masse salariale et non à 20 %.

Au sujet des départs et des fiches de poste que la Ville a à fournir, c'est-à-dire à mettre sur l'intranet et l'extranet, il explique que cela est dû à une logique, principalement, de vieillissement des agents et de départs en retraite. Cela serait inquiétant si énormément d'agents partaient pour une autre collectivité, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ce sont des agents qui arrivent à l'aube des 62 ou 63 ans, ou même 60 ans, et vont partir à la retraite. Cela va être une occasion aussi peut-être de redéfinir des fiches de poste qui ne sont plus au

*fait du travail demandé et du travail à effectuer aujourd'hui. C'est le vieillissement de la population des agents qui fait qu'il y aura 25 % de départs à la retraite sur les trois ans à venir. Quelle que soit la gouvernance politique, c'est un fait : les agents ont le droit de partir à la retraite. Il convient donc de ne pas affabuler sur les chiffres et les pourcentages. C'est 1 % de la masse salariale et non 20 %, donc 217 000 euros d'heures supplémentaires payées en 2023.*

*M. le Maire revient sur la population. En 2014-2015, on l'avait accusé de vouloir faire grossir la ville. Certains parlaient même de 35 000 habitants : « Le maire veut construire à tout prix. Un jour, il y aura 35 000 habitants. » Il a même rencontré récemment un monsieur qui lui a dit que son objectif était quand même 30 000 habitants. M. le Maire réfute avoir jamais eu d'objectif à 30 000 habitants. Simplement, le plan local d'urbanisme est régi sous l'égide du schéma directeur de la Région Île-de-France (Sdrif) et de l'État. Or, ce qu'indique le Sdrif, c'est de donner des droits à construire aux alentours des gares. Il y a donc des droits à construire, des pavillons qui tombent, des immeubles qui poussent – de bonne facture, d'ailleurs, à Sannois –, des gens qui arrivent. Or, au bout de dix ans de cette politique, le constat est fait que, finalement, entre l'arrivée de la majorité municipale, où la population de la ville était de 26 500 habitants, et aujourd'hui, où elle est de 27 000 habitants, l'augmentation de la population a été très modérée, et que si une politique dynamique n'avait pas été mise en place, permettant à des gens qui rêvaient d'habiter à Sannois de venir à Sannois, la Ville se serait appauvrie.*

*C'est flagrant à la lecture des ressources fiscales. La Ville a « gagné », en ressources fiscales, plus de 1 million d'euros entre 2014 et 2023-2024. Cela veut dire que cette politique, certes imposée par l'État dans le cadre de la loi, est bénéfique à la ville de Sannois. La ville compte aujourd'hui plus de commerces. Il n'y avait pas de commerce à la Sabernaude, il y en a aujourd'hui. Il n'y avait pas de commerce au Moulin, il y en a aujourd'hui. Et dans quelques années, quand le Cœur de ville sera creusé, non seulement il y aura du commerce, mais celui-ci appartiendra à la Ville, parce que la majorité municipale en a décidé ainsi. M. le Maire précise que la majorité municipale n'en sera pas propriétaire personnellement, car ce n'est pas le genre de la maison. Il le dit car il a découvert qu'il y a quelques années, des gens élus étaient devenus propriétaires de certains commerces – il ne citera pas de nom. Il réitère que ce n'est pas le cas de la « maison ». Ici, les gens sont honnêtes et n'ont qu'une seule perspective : la ville de Sannois et son dynamisme.*

*Le fait que la Ville sera propriétaire des commerces implique que ce sera elle qui fixera les loyers, et donc qui choisira les commerces. En effet, un particulier propriétaire voit juste sa rentabilité. M. le Maire constate que Gilles HEURFIN a parlé de capitalisme à juste titre. Le capitaliste regarde son intérêt particulier, et si une banque lui donne 3 000 ou 4 000 euros, il va lui louer, alors que le maire, lui, voit sa ville dans 10 ans, dans 15 ans. Il sait ce dont il a besoin. Il sait ce qu'il faut aux commerces sannoisiens.*

*La Ville sera donc propriétaire des commerces, et cela transparait dans le rapport d'orientations budgétaires, avec une ville dynamique, une ville qui a su faire des économies et qui pourra se projeter dans l'avenir avec sérénité.*

*Sur la population, M. le Maire invite à ne pas avoir peur de ces nouveaux habitants, qui sont comme tout le monde. Eux aussi veulent que la ville soit agréable, belle, en sécurité. Ils ont même envie d'épouser l'histoire sannoisienne. Ils sont donc les bienvenus à Sannois. Comme M. le Maire le dit souvent : en République, il n'y a pas de quartier de noblesse. Qu'ils aient 68 ans de ville, comme lui-même, ou 6 mois, ils sont tous les mêmes dans le fameux arc républicain. Ils sont tous égaux et valent tous la même chose, à Sannois comme ailleurs.*

*M. LAMARCHE revient sur la population. Ainsi que cela a déjà été discuté en commission, c'est complètement biaisé. Dans les villes de moins de 10 000 habitants, le recensement est total. Dans les villes de plus de 10 000 habitants, comme Sannois, le recensement porte sur 8 % de la population. Là, c'est une partie de Voltaire qui a été recensée, où il n'y a pas eu énormément de constructions. En effet, lui dire qu'avec 500 logements de plus, la ville a perdu 22 habitants, M. LAMARCHE n'y croit pas trop. Ce n'est cependant pas du fait de la majorité municipale, mais du fait du recensement. M. LAMARCHE rappelle qu'ils en ont déjà discuté ensemble une fois en disant que si le recensement était fait sur l'inscription aux listes électorales, avec une sorte de règle de trois, cela serait beaucoup plus proche de la réalité que là.*

*D'autre part, M. LAMARCHE a entendu, en écoutant Mme ABDELOUHAB, qu'il y aurait une réflexion sur la masse salariale, et s'enquiert de ce que cela signifie. Il se demande si cela veut dire que les départs en retraite, qui vont être nombreux d'après ce qu'il a compris, ne vont pas être remplacés.*

*M. le Maire se dit entièrement d'accord avec M. LAMARCHE quant au fait que les chiffres de l'Insee soient tronqués. En tant que maire, il est le premier à souhaiter qu'ils ne le soient pas, parce que la dotation est calculée sur ces chiffres de l'Insee. Donc, plus il y a d'habitants inscrits et plus la Ville a de dotation. Il existe effectivement toujours un décalage de deux à trois ans. Comme il l'a dit, ce n'est pas son objectif que Sannois soit à 30 000 habitants, contrairement à ce que dit une partie de l'opposition. C'est simplement une conséquence inéluctable des nouvelles habitations. Un jour, sans doute, la ville atteindra les 30 000 habitants, mais ce n'est pas un objectif. C'est la conséquence d'une politique voulue en son temps à l'Assemblée nationale par les partis de gauche. C'est la gauche qui a décidé – et notamment les écologistes – qu'il valait mieux construire en vertical qu'en horizontal, parce qu'en horizontal, cela prend sur les terres agricoles, et non en vertical. C'est donc la conséquence de la politique de gauche. Comme il l'a dit récemment à ses amis, M. le Maire ne gère pas la France ou la Ville telle qu'il voudrait qu'elle fût, mais telle qu'elle l'est. Il est pragmatique et républicain : il observe les lois.*

*S'agissant de la DRH, M. le Maire annonce qu'elle a été trouvée. La Ville aura bientôt une nouvelle DRH. Effectivement, une réflexion est à mener, même bien au-delà de la masse salariale. C'est une réflexion sur la capacité des agents de la Ville à s'adapter à une nouvelle donne. Ainsi qu'il le dit souvent, l'employé municipal d'il y a 50 ans, pépère, n'existe plus. Aujourd'hui, un agent municipal doit avoir des compétences inouïes dans tous les domaines. Aujourd'hui, il faut recruter de façon à ce que les gens soient les plus adaptés possible à des changements, à des orientations.*

*M. le Maire évoque la marotte d'André CANCELIER, l'ancien maire de Sannois. Quand celui-ci venait dans les conseils d'école, il disait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle, il y avait une révolution industrielle tous les 30 ans, c'est-à-dire à l'image d'une génération, et qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, il y aurait une révolution tous les 5 ans. Il avait raison. La Ville doit avoir des agents qui ont cette capacité de s'adapter et même de franchir certains services tout au long de l'année. C'est cet objectif-là qui est mené avec la directrice générale des services, avec évidemment les adjoints au maire et les conseillers municipaux, pour trouver des marges de manœuvre, parce que le climat international n'est pas près de s'apaiser. Sans vouloir rappeler les derniers propos du Président de la République, M. le Maire avertit qu'il faut prévoir le pire, ce qui veut dire prévoir des budgets qui seront à même de porter la ville dans les 10, 15, 20 ans à venir.*

*Autrement dit, la rénovation énergétique, ce n'est pas pour se faire plaisir, mais c'est une absolue nécessité, à la fois pour le confort des élèves et des professeurs, mais aussi pour le*

*fonctionnement et le budget de la Ville. C'est dans ce contexte international qu'il appartient au maire, à ses adjoints et à son conseil municipal de prévoir l'avenir, et c'est ce qui est fait. Cela peut paraître abscons à ceux qui ne voient pas loin, mais la majorité municipale voit loin et est prête à affronter les 10, 15, 20 ans qui viennent. Un maire est quelqu'un qui voit sa ville à long terme et qui la prépare à affronter l'avenir. C'est ce qui est fait depuis 10 ans et c'est ce qui est fait en particulier ce soir.*

*M. HEURFIN constate que M. le Maire a raconté une histoire. Lui-même va en raconter une autre. Le débat sur les orientations du budget de Sannois pour la réalisation des objectifs de la Ville engage le Maire et son équipe sur des choix importants pour les Sannoisiennes et les Sannoisiens. C'est dans ce cadre que M. le Maire formule ses objectifs sur une durée pluriannuelle jusqu'en 2026. Ce faisant, il ne s'engage que très peu sur ce que sera son action pour le budget proprement dit de 2024, et donc encore moins sur ses projets de financement. M. HEURFIN y reviendra après avoir donné son avis sur quelques aspects de la présentation de M. le Maire qui ressemble étrangement à ce que M. MACRON pourrait raconter. Curieusement, ce sont des éléments qui viennent de l'État, mais que M. le Maire fait siens, donc M. HEURFIN les lui attribue.*

*Cette présentation précise l'appréciation de M. le Maire sur le contexte international, national et local. Dans ses évocations des conflits dans le monde comme source de problématiques – ce que M. HEURFIN juge osé pour la construction du budget de Sannois –, M. le Maire cite la guerre entre l'État d'Israël et le mouvement Hamas. Affirmer cela n'est plus la réalité. C'est le peuple palestinien qui est visé et qui paie aujourd'hui un lourd tribut dans cette guerre, comme depuis de nombreuses décennies. Bombardement systématique des infrastructures, famine, manque d'hygiène : 25 000 femmes et enfants ont déjà été tués. Il ne s'agit pas du Hamas. Les raisons des représailles contre l'organisation terroriste du Hamas qui a endeuillé Israël sont maintenant dépassées, et l'intervention commandée par l'ultranationaliste Netanyahu s'assimile à un génocide, comme l'indique la Cour internationale de justice. Ces actes devraient être condamnés par tous, malgré le soutien implicite des États-Unis. C'est le cessez-le-feu immédiat qu'il faut exiger, ainsi que la création des deux territoires souverains définis en 1967, à défaut de ceux de 1948 sous l'égide de l'Onu. C'est l'intérêt des deux peuples, israélien et palestinien.*

*M. le Maire remarque que M. HEURFIN s'éloigne totalement du rapport d'orientations budgétaires.*

*M. HEURFIN réplique que c'est M. le maire qui l'a cité.*

*M. le Maire indique avoir resitué le propos dans le contexte international. Il veut bien accorder 10 à 12 minutes à M. HEURFIN pour s'exprimer, mais si celui-ci parle pendant 12 minutes de la guerre en Palestine, M. le Maire ne voit pas où est Sannois là-dedans.*

*M. HEURFIN constate que M. le Maire l'empêche à chaque fois de parler parce que ses propos lui déplaisent. Le grand démocrate que M. le Maire est devrait laisser un peu de temps pour s'exprimer. M. HEURFIN remarque que s'il met plus de 12 minutes, son collègue prendra la suite, puisqu'il est possible de parler deux fois.*

*Il revient sur les données macroéconomiques et objectives, qu'il a bien le droit de contester puisque M. le Maire en parle. Les indices retenus sont déjà erronés, que ce soit des prévisions de croissance ou d'inflation. Le gouvernement prévoit déjà une coupe sombre de 10 milliards d'euros, dont Sannois devra faire les frais en étant obligée de participer au redressement des comptes publics en plafonnant ses dépenses de fonctionnement durant les quatre années à*

0,5 % inférieures à l'inflation prévisionnelle. M. HEURFIN juge que c'est une honte, alors que, quelques jours plus tôt, il était annoncé que les actionnaires du CAC 40 allaient se partager 120 milliards de dividendes, sans même parler des 80 milliards d'évasion fiscale. Tout cela pour servir les intérêts d'une dette publique qui ne peut pas diminuer. En effet, malgré le léger recul du taux d'endettement envisagé (111,8 % du PIB en 2022, une baisse à 108,1 % en 2027), la charge passerait néanmoins de 48 milliards à 74,4 milliards en 2027. Cela n'aurait donc aucun effet sur la recherche éventuelle de la baisse de la dette publique. La dette est un prétexte pour pressurer toujours plus les populations ainsi que les services publics.

Concernant la fiscalité, l'État impose une nouvelle augmentation des bases d'imposition sur le foncier bâti à hauteur de 3,9 %, alors que les dotations DGF et DSU, etc., n'augmenteront que d'à peine plus de 1 %. En 2023, le taux pour Sannois était porté à 40,18 %, après une augmentation de plus de 11 % pour une référence départementale à 37,85 %, et alors que l'excédent de gestion dégageait un matelas de plus de 14 millions d'euros qui aurait permis de réduire ce taux. La Gauche écologique et solidaire suggère, pour le budget à venir, de décider une baisse des taux pour absorber l'augmentation nouvelle mécanique des impôts pour les Sannoisiens.

Concernant les données socio-économiques locales, un regard sur les évolutions de la population montre que le choix opéré par la majorité municipale du quasi tout accession à la propriété conduit à un départ de Sannoisiens, qui ne trouvent pas à se loger comme locataires de logements sociaux. Les chiffres l'attestent, contrairement aux propos tenus. Ces chiffres sont ceux fournis, et non ceux de M. HEURFIN. 26,3 % des ménages sont sannoisiens depuis quatre années, soit un quart de la population seulement, et le nombre d'habitants n'augmente pas malgré la bétonisation de Sannois, dont il était envisagé qu'elle conduise à une augmentation substantielle du nombre d'habitants. Les gens n'achètent pas pour repartir dans les quatre ans. Ce qui explique cela, c'est bien le départ de demandeurs de logements locatifs. Il y en a un millier à Sannois qui vivent sous le toit des parents, parfois en couple et avec des enfants.

M. le Maire a engagé un changement de la population à Sannois. Ce n'est pas une question d'indice Insee, c'est la réalité. Et ce ne sont pas les chiffres de M. HEURFIN mais ceux de la majorité municipale. M. le Maire se félicite que la ville soit dans les clous légaux SRU de 25 %, dont M. HEURFIN rappelle qu'ils ne constituent pas un plafond mais un minimum pour participer à satisfaire les besoins en matière de logements sociaux.

La Gauche écologique et solidaire demande de construire pour les Sannoisiens qui ne peuvent pas devenir propriétaires, au lieu d'enrichir les promoteurs. Dans cet esprit, elle préconise qu'un examen soit réalisé au niveau de l'Agglo, dont M. le Maire est un éminent vice-président de la majorité, pour construire du logement social partout dans l'Agglo, en créant une société d'économie mixte à capital majoritaire public, et que tous les amis maires de M. le Maire participent à l'effort de construction sociale.

M. HEURFIN s'inscrit en faux dans ce que M. le Maire a dit sur les décisions du Sdrif, qui avaient pour but justement de construire effectivement du logement privé, mais à parts égales entre le privé – comme la majorité municipale l'a fait à 100 % à Sannois –, le tertiaire et les logements sociaux.

S'agissant des projets communaux pour 2024, M. le Maire annonce la maintenance des équipements, la transition écologique et les futurs investissements qui se bousculent dans cette deuxième période de mandat, tout en restant très évasif sur ceux-ci. Après avoir vendu à tour de bras une grande quantité de foncier pour satisfaire les appétits des promoteurs privés, il accélère les projets pour s'assurer sa réélection. Il se félicite que les excédents proviennent de la vente du patrimoine foncier de la Ville. Or, si, en 2014, cela s'expliquait par des négociations avancées avec la BNP pour une situation financière catastrophique de la Ville –

à laquelle M. le Maire a participé sous l'égide de M. PATERNOTTE –, cela n'est pas acceptable à partir de 2017 – M. HEURFIN cite à nouveau les chiffres de la majorité municipale –, où la capacité de désendettement de la Ville était de 7,4 années jusqu'à 3,4 en 2022, permettant d'accéder à l'emprunt à des taux très faibles, donc supportables par le budget de fonctionnement. Ce n'est qu'à partir de 11-12 ans que cela est risqué. Donc à partir de 2017, la majorité municipale pouvait emprunter. Certes, il fallait se battre, mais c'était possible. Encore fallait-il avoir le courage de le faire. M. le Maire ne l'a pas eu. Il a préféré faire payer les Sannoisiennes et les Sannoisiens tout en vendant les bijoux de famille pour satisfaire les promoteurs et leur bétonnage de la ville. M. HEURFIN ironise sur cette belle réussite.

M. le Maire envisage de ne pas baisser les impôts alors que le taux sur le foncier bâti de 48 % serait augmenté de 3,9 %, et alors que la moyenne départementale est de 37,85 % – 33,51 % au niveau régional et 39,52 % au niveau national. Les excédents permanents qu'il organise ainsi et paye par l'impôt afin de ne pas emprunter peuvent absorber les exigences de l'État.

Le chapitre consacré aux dépenses du personnel laisse présager des coupes sombres dans ce domaine, au prétexte que cela progresse trop rapidement alors que le manque de personnel est patent. M. HEURFIN demande à M. le Maire si celui-ci conteste l'augmentation du point d'indice, bloqué pendant dix ans et qui, pourtant, ne rattrape pas le pouvoir d'achat des agents perdu pendant toutes ces années. De plus, les différents éléments fournis ne rassurent pas, tant s'en faut, alors que la Gauche écologique et solidaire a des échos des difficultés rencontrées par ces mêmes agents pour mener à bien leurs diverses missions.

Comme l'indique M. le Maire, la section de fonctionnement continue d'alimenter une part trop importante, de l'avis de la Gauche écologique et solidaire, à hauteur de 7,86 millions d'euros, plus un excédent capitalisé de 2,4 millions d'euros, soit plus de 10 millions d'euros payés cash par l'impôt. Il est vrai qu'aujourd'hui, l'emprunt est plus cher, alors que la Ville aurait eu la possibilité d'emprunter à faible taux depuis sept ans.

En investissement, M. HEURFIN constate beaucoup de frais d'études et cela l'interroge beaucoup. Un contrôle de la Cour des comptes serait de nature à le rassurer, d'autant plus qu'il y a beaucoup d'opacité sur le choix des bureaux d'études. Il cite ainsi les chiffres suivants :

- Villa Rozée : 180 000 euros d'études ;
- Maison de la santé : 360 000 euros d'études ;
- réhabilitation du groupe scolaire : 670 000 euros.

Au total, 1,21 million d'euros pour frais d'études avant tous travaux, soit autant, voire un peu plus, que la maintenance programmée des équipements publics. Pour cela, beaucoup de dossiers en attente traînent depuis des années, de la même manière que, depuis sept ans, une vingtaine de berceaux sont en attente de réalisation municipale. Pour les berceaux payés cher au secteur privé, cela a été beaucoup plus vite, et c'est ce qui a été un des éléments importants de l'augmentation de la subvention pour le CCAS. De plus, la caution familiale promise de campagne n'est toujours pas à l'ordre du jour, alors que la pauvreté sévit terriblement à Sannois. À ce propos, M. HEURFIN signale que son groupe attend toujours la publication de la situation sociale dans la ville, qui était prévue pour fin 2023.

M. HEURFIN conclut en remarquant que les balbutiements de ce projet de budget, si celui-ci restait en l'état, ne pourraient pas non plus répondre aux besoins de la population. Il espère qu'il sera tenu compte de ses propos, d'autant qu'il reste encore du temps (trois semaines ou un mois) pour rectifier cette proposition d'action afin de répondre aux besoins de solidarité avec toute la population.



*M. le Maire constate que M. HEURFIN a tenu le temps. En l'absence de complément de M. FLEURIER, il juge intéressant ce qui vient d'être dit. Il rappelle que quand sa majorité a repris la ville, il y avait 29 % de logements sociaux. Or, malgré beaucoup de constructions, ainsi que l'a dit M. HEURFIN, le taux est toujours à 29 % de logements sociaux. Cela s'explique par le fait qu'il y a aussi eu des constructions de logements sociaux, suffisamment pour se maintenir à 29 %.*

*M. le Maire souligne la réflexion, politique celle-là, à avoir sur l'appétence des maires à construire des logements sociaux. Aujourd'hui, quelques énarques ont trouvé un système appelé « l'attribution en flux », qui finalement enlève aux maires quasiment la possibilité d'accorder des logements sociaux. C'est la raison pour laquelle une délibération initialement prévue au présent conseil a été écartée. Or, un maire à qui est retiré tout droit d'attribution de logements sociaux n'a aucune raison de se réjouir d'en construire, alors même que sa ville est à 29 %, soit au-dessus de ce que demande la loi SRU. Il faudrait être complètement « débile », dans ces conditions, pour construire des logements sociaux. Au contraire, comme M. le Maire l'a dit, il faut faire venir des gens riches pour rééquilibrer les finances de la ville et la redistribution. Car il s'agit de redistribuer.*

*M. le Maire évoque un deuxième problème, celui d'une famille qui pourrait une cage d'escalier. Il indique avoir reçu, durant la semaine, avec Laurence TROUZIER, une jeune femme adorable qui lui a dit qu'elle n'en pouvait plus parce qu'elle avait, dans sa cage d'escalier, des gens sales qui y jetaient n'importe quoi. Or, le maire n'a aucun droit, aucun pouvoir d'intervention sur cette famille. Les courriers aux préfets mettent des années à aboutir. Ce n'est pas possible. Cela ne peut pas fonctionner. Ce système est complètement sclérosé. Il faut au contraire rendre aux maires leur responsabilité, mais aussi leur pouvoir. À partir du moment où ils auront la responsabilité et le pouvoir, peut-être seront-ils plus dans la perspective de construire des logements sociaux.*

*Au niveau du quotient familial, M. le Maire indique qu'il est pris en compte. Il a même été amélioré durant le mandat puisqu'il est passé à dix tranches. Certes, il n'irradie pas tous les services, et M. le Maire avait dit que l'objectif était qu'il irradie un maximum de services. Toutefois, il irradie quand même la restauration scolaire, les activités jeunesse, les études, ainsi que les accueils du matin et du soir. Ce n'est pas un quotient familial à la marge.*

*Par ailleurs, M. le Maire répond à M. HEURFIN qu'il serait ridicule de profiter des 14 millions d'euros issus de la bonne gestion par la majorité municipale pour baisser les impôts. En effet, ces 14 millions d'euros sont là parce que, dans les années à venir (2025, 2026, 2027), de nombreux projets sont appelés à naître : Pôle santé là où il y avait la cuisine centrale, Cœur de ville, où la Ville va devenir propriétaire des murs des commerces. Ce n'est pas par une grâce céleste que la Ville va devenir propriétaire des murs mais par sa bonne gestion. En 2024, il est prévu dans le budget 4 millions d'euros d'emprunts. En 2014, quand la majorité municipale a repris la ville, elle aurait bien aimé pouvoir emprunter, mais la Ville avait alors 38 millions d'euros de dettes, dont 10 millions d'euros d'emprunts toxiques. Quand M. le Maire avait rencontré la directrice de la Caisse d'épargne, celle-ci lui avait dit que les villes étaient classées de 1 à 9, et que Sannois était classée X, c'est-à-dire qu'elle n'était même pas regardée. La majorité municipale a donc commencé à vendre des terrains qui lui ont permis de construire l'école maternelle Gambetta, quatre classes de primaire à Gambetta, de multiplier la cour par 2,5, de faire un accueil de loisirs et une nouvelle restauration scolaire. C'est quand même du service public. Elle a aussi fait le périscolaire de Pasteur et amélioré des cours d'école.*

*S'agissant des voiries, ainsi que M. HEURFIN est bien placé pour le savoir, la majorité municipale vient de faire la rue de la Croix des Marais...*

*M. HEURFIN demande si M. le Maire l'a fait pour lui.*

*M. le Maire cite également la rue Hippolyte Jamot, l'avenue Berthet, etc. Au total, ce sont des dizaines de rues qui ont été refaites depuis 2014. M. le Maire rappelle qu'il y avait beaucoup à faire, et qu'il reste encore beaucoup à faire. Ceci va impliquer d'y mettre un petit peu d'argent. Mais la majorité a un impératif – M. le Maire souligne qu'un politique suit son cap, et qu'il suit le sien depuis dix ans –, qui est de faire en sorte que le fonctionnement s'équilibre. Pour cela, il faut travailler à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cela a été fait à Cyrano, à la villa Ribot et sera fait dans les grandes écoles (Jules-Ferry, Henri-Dunant, Carnot, Magendie, et Pasteur en son temps). Toutes ces écoles apparaissent dans le rapport d'orientations budgétaires. Pour réaliser ces travaux qui ne peuvent avoir lieu en présence des enfants, une école provisoire sera construite. C'est avec cet argent que l'école provisoire sera faite, tout comme le Cœur de ville, et ceci sans parler du Grand Paris d'IMGP (Inventons la Métropole du Grand Paris) à l'espace de la gare, où il va falloir repositionner l'espace Michel-Berger pour en faire un centre culturel adapté aux pratiques du XXI<sup>e</sup> siècle.*

*Autrement dit, ce ne sont pas les projets qui manquent. Il est hors de question que M. le Maire dise aux Sannoisiens qu'il va « raser gratis » en baissant les impôts. Ces derniers le prendraient pour un fou, et ils auraient bien raison. La pression fiscale va donc être maintenue, et ainsi, la Ville va équilibrer son fonctionnement et investir, parce que la politique de M. le Maire est une politique d'investissement. C'est ce qu'il pratique depuis 2014. Le stade Coutif, l'école Gambetta, la restauration de Pasteur, l'école de musique sont les résultats d'une politique d'investissement.*

*M. le Maire explique qu'il mène cette politique d'investissement avec les Sannoisiens contribuables parce que le patrimoine collectif enrichit, irradie le patrimoine de chacun. Chaque maison, chaque appartement prend de la valeur quand la rue est belle, que le trottoir est beau, qu'il est propre, et que dans la ville, il y a des activités. M. le Maire indique qu'on vient souvent lui dire qu'il est formidable qu'il se passe quelque chose tous les week-ends à Sannois, qu'il y ait des activités pour les jeunes et des activités pour les anciens. Tout cela est dû au fonctionnement. Or, le fonctionnement n'est possible que parce que la Ville est gérée avec responsabilité, en ayant un cap et en le suivant.*

*M. le Maire se dit ravi de faire, d'après M. HEURFIN, la politique d'Emmanuel MACRON. Emmanuel MACRON est le grand prêtre qui dit, qui fait partie de l'arc républicain. Certains en feraient partie et d'autres, considérés comme des barbares, des méchants, n'en feraient pas partie. Pour M. le Maire, l'arc républicain, ce n'est pas cela. L'arc républicain, c'est ce qui a été vécu à l'instant, avec la gauche qui propose un projet de gauche et avec cette équipe, que M. le Maire qualifierait de divers droite, qui a proposé un projet équilibré à droite. C'est cela, l'arc républicain. Ce sont des gens qui se parlent, qui se contestent, parfois même vertement, mais qui ont le droit de faire partie de la République. La République n'appartient pas à un camp. La République n'est pas la Macronie, ce n'est pas l'Europe forcément, ce n'est pas forcément la souveraineté européenne, et M. le Maire juge d'ailleurs cela formidable.*

*M. le Maire constate que la France a un Président qui est pour la souveraineté européenne, et un Premier ministre qui est pour la souveraineté nationale. Il va falloir qu'ils accordent leurs violons entre Matignon et l'Élysée. En attendant, dans l'arc républicain, il y a ceux qui pensent que la souveraineté européenne est une bonne chose et ceux qui pensent que la souveraineté nationale est excellente aussi. C'est ce qui fait la République, et il est hors de question que M. le Maire se laisse bordurer par tel ou tel sous prétexte qu'il est pour la souveraineté nationale. M. le Maire fait totalement partie de l'arc républicain et, dans sa majorité municipale, à ce niveau-là, il y a des gens qui ne pensent pas comme lui. Ils sont les bienvenus parce qu'ils travaillent au service de la commune, parce que, comme il l'a dit*

*précédemment, ils ne sont pas là pour gérer la Ville dans une France souhaitée, mais telle qu'elle est, avec les guerres à l'étranger, avec la dette incommensurable, telle qu'elle est. C'est ainsi que la Ville est gérée. M. le Maire donne acte que le débat a été fructueux.*

## **Donné Acte**

### **\* POLE RESSOURCES – FINANCES – Bail à construction Ville/SAIMV – Protocole d'accord transactionnel**

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

Suivant un contrat de bail signé le 16 décembre 76 entre la Ville de Sannois et la Société anonyme immobilière du Moulin-Vert (SAIMV), une résidence de foyers-logements a été construite par la SAIMV sur un terrain appartenant à la Ville. Le bail à construction arrive à terme au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En vue de la rétrocession prévue justement à cette date, la Ville de Sannois a souhaité que les travaux de réparation puissent être réalisés par la SAIMV pour recevoir, en fin de bail, un bâtiment en bon état de réparation et d'entretien. Les parties ont exprimé des désaccords sur l'étendue et la prise en charge des travaux de reprise et ont choisi de se rencontrer en présence de leurs avocats.

Elles sont parvenues à un accord dans les termes et conditions du présent protocole transactionnel. Ce protocole a pour objet d'organiser la fin du bail à construction qui lie la Ville et la SAIMV, de mettre fin à toutes les réclamations et de pouvoir permettre la réalisation de travaux de remise en état des façades de l'immeuble dénommé « Résidence Maurice-Utrillo » dans le courant de l'année 2024.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel ci-annexé.

*M. HEURFIN remarque que la résidence Utrillo constitue une belle réalisation que la Ville va récupérer. Il lui semble toutefois que, dans les accords d'origine, la remise du bâtiment devait être effectuée. Or, s'il y a transaction, c'est qu'il y a eu désaccord. M. HEURFIN demande donc si l'objet du désaccord portait sur quelque chose qui était discutable, au regard de ce qui avait été convenu à l'origine de la réalisation de ce bâtiment, et si contester en justice aurait conduit la Ville à perdre. Il sait en effet que d'autres choses avaient été évoquées, sur des questions de sécurité qui ont été mises en œuvre. Le ravalement arrive à son terme, ce dont M. HEURFIN se réjouit, mais il s'enquiert de ce qui n'a pas été fait et qui aurait dû l'être, du point de vue de la Ville, c'est-à-dire de ce à quoi la Ville a renoncé dans le cadre de cette transaction.*

*M. le Maire juge la question excellente et répond que la Ville n'a en fait renoncé à rien. Il existait certes un désaccord sur la qualité et l'étendue des travaux dus. Ces travaux vont être réalisés prochainement. La majorité municipale a travaillé avec le directeur des services techniques et les techniciens de la SAIMV à établir un accord sur ce qu'il fallait à la Ville comme travaux. Quand le directeur des services techniques a donné le feu vert, M. le Maire a signé le protocole d'accord. Il admet que la SAIMV avait tendance à raboter un petit peu ce qu'elle devait faire.*

*M. le Maire rappelle que, deux ou trois ans plus tôt, quand le bail emphytéotique arrivait à sa fin, la SAIMV avait proposé à la Ville de le faire perdurer dans le cadre d'une autre*

*entreprise, une sorte de filiale. Or, pour M. le Maire, ce beau bâtiment Utrillo était un bâtiment public. Il fallait donc qu'il restât public. La preuve en est que lorsque la Ville a commencé à négocier tous ces accords, il a été évident qu'il est bien mieux d'être maître chez soi. En étant maître chez soi, il sera possible de porter cette ambition d'embellir et d'améliorer cette résidence Utrillo. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville sera maîtresse chez elle et fera en sorte que cette belle résidence soit bien entretenue par les services municipaux et par les entreprises qu'elle commandera.*

*C'est un peu pareil pour les écoles : la Ville est maîtresse chez elle et peut y faire ce qu'elle veut. Et effectivement, elle y met de l'argent. M. le Maire observe qu'il lui a été reproché précédemment des appels d'offres, mais ceux-ci étaient nécessaires. Pour faire de la qualité, cela doit se travailler en amont. Il ne faut pas faire n'importe quoi. La Ville a maintenant une belle expérience en la matière, avec des réussites (le périscolaire de Pasteur, l'école Gambetta), mais aussi des difficultés, comme avec le stade Coutif, où il a fallu deux ans pour finir des vestiaires du fait d'une entreprise indélicat. Cela signifie que cela doit se préparer bien en amont. Aujourd'hui, avec cette expérience acquise, le choix est fait de mettre un peu plus d'argent dans les études afin d'être sûrs de la bonne réalisation des futurs bâtiments publics utilisés par les Sannoisiens.*

*M. le Maire conclut en disant que l'accord entre la SAIMV et la Ville de Sannois n'a pas été un long fleuve tranquille, mais il a maintenant le mérite d'exister. Il procède ensuite au vote.*

### **Accord du Conseil à l'unanimité**

#### **\* POLE RESSOURCES – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Garantie d'emprunt Société CDC Habitat – Construction de 27 logements situés rue des Fossés Trepés**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les communes peuvent garantir des emprunts pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration des logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte. La société CDC Habitat sollicite la Ville pour obtenir une garantie communale relative à un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer son projet de construction rue des Fossés-Trepés. La présentation figure en pièce jointe, ainsi que le contrat de prêt et la convention de réservation.

*Mme ABDELOUHAB précise que Mme CAPBLANC pourra répondre à toutes les questions complémentaires.*

*M. le Maire constate que cette délibération est un grand classique et ne devrait pas amener un grand débat.*

*M. HEURFIN réplique que c'est quand même important car tout n'a pas été dit. S'agissant du logement, M. le Maire n'a pas répondu. M. HEURFIN ne signifiait pas, dans ses propos précédents, que c'était à Sannois de répondre à tous les besoins en termes de logement social – il envoyait là une perche à M. le Maire, que ce dernier n'a pas saisie. C'est bien à l'Agglomération de le faire. Les trois quarts des villes de l'Agglomération ne font pas leur boulot, ainsi que le montrent les rapports. L'Agglomération pourrait servir au moins à*

*quelque chose dans cette affaire. Dans le cadre d'une société d'économie mixte à majorité publique, il serait tout à fait possible d'imaginer une gestion de la satisfaction du logement social sur l'Agglomération, en obligeant les Villes à s'inscrire dans la loi SRU, et pas seulement en mettant des amendes. M. HEURFIN ne renvoie pas tout sur Sannois, il n'est pas complètement irresponsable. Il pense que certains efforts peuvent être faits à Sannois, mais qu'il ne sera pas possible d'y régler la totalité des 1 000 demandeurs. Par contre, cela pourrait se faire dans l'Agglomération, afin que cela serve au moins à quelque chose.*

*Par ailleurs, il est ici question d'une société privée de logements sociaux qui, à juste titre, demande une garantie d'emprunt parce que c'est obligatoire. S'il s'agissait d'une société type office HLM – cela ne s'appelle plus ainsi aujourd'hui – ou société d'économie mixte, où la Ville aurait la maîtrise du logement, cela s'entendrait que la Ville garantisse l'emprunt pour la totalité des logements dont elle a la possibilité d'avoir le contrôle. Mais là, sur les 27 logements pour lesquels une garantie totale de la Ville est demandée, à hauteur d'un peu plus de 4 millions d'euros, la Ville n'a le droit à la parole que pour 5 logements. Pour M. HEURFIN, ce n'est pas acceptable. Il faudrait que dans d'autres lieux, il y ait cette garantie d'emprunt. Cela veut dire en effet qu'il s'agit de continuer à faire venir à Sannois, mais ce ne serait pas mal si La Frette pouvait aussi construire. La Frette est à 2 ou 3 % de logements sociaux ?*

*M. WILLIOT observe qu'il faut construire sur l'eau, à La Frette.*

*M. HEURFIN rétorque que les cités lacustres existent aussi. Les jeux Olympiques vont bien avoir lieu sur la Seine, avec des piscines, etc. Il demande donc pourquoi il ne serait pas possible de faire aussi des maisons, d'autant qu'il y a même des gens qui vont vivre en péniche. M. HEURFIN suggère d'y faire des logements sociaux. Cela pourrait être un beau projet, d'ailleurs : une petite avancée sur la Seine, des maisons en bois de bonne qualité, etc. M. HEURFIN se dit persuadé que des salariés qui n'ont pas beaucoup de « sous » pourraient loger dans des logements de qualité écologique sur le bord de la Seine.*

*Il conclut en disant que, contrairement à son habitude, son groupe s'abstiendra sur cette délibération, car la question se pose sur les garanties d'emprunt que fait la Ville, et qu'il n'est pas possible d'y répondre en disant juste que c'est parce que c'est la loi et qu'ils y sont obligés.*

*Mme CAPBLANC répond que les cinq logements qui sont donnés à la Ville en contrepartie de la garantie correspondent à la règle qui est instaurée. La part de logements sociaux que la Ville détient au niveau des attributions de logements sociaux est effectivement de 20 %. Mme CAPBLANC rejoint tout à fait M. HEURFIN quand celui-ci parle de faire du logement social au niveau de l'Agglomération, mais les Villes sont encore libres de faire ou pas, et il n'est pas possible d'y contraindre les Villes qui ne sont pas volontaires.*

*Pour Mme CAPBLANC, M. HEURFIN biaise la question, parce que, par rapport aux attributions de logements, le maire n'a la possibilité d'attribuer les logements que sur au mieux 20 % du parc social. Or, aujourd'hui, 30 % des logements sont affectés au Dalo, 10 % au contingent personnel préfectoral et 40 % à Action Logement. Ces attributions-là ne sont pas faites en priorité sur des Sannoisiens, par exemple, pour les logements sociaux qui sont à Sannois. Si c'était effectivement le cas, ce serait une très bonne chose. Un travail est mené au niveau de la préfecture pour demander, puisque Sannois a joué le jeu du logement social, étant à 29 %, de favoriser des Dalo sannoisiens, mais ce n'est pas du tout ce qui se passe. De manière très régulière, pendant les trois années précédentes, il y a eu un déversement sur le 95 de personnes qui venaient de la Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement de Saint-Denis, justement, en vue des jeux Olympiques, parce qu'il fallait – Mme CAPBLANC s'excuse*

de l'expression – « nettoyer » cette première couronne. Et le 95 a servi de villes-dortoirs pour des tas d'habitants qui n'étaient même pas valdoisiens. Donc le Val-d'Oise sert de département dortoir depuis quelques années, et la préfecture demande de faire de la mixité sociale, quand elle-même ne fait qu'une mixité sociale limitée, et avec des personnes qui viennent d'autres territoires.

Effectivement, si déjà ce jeu-là était respecté, même en excluant Action Logement, il y aurait au moins 50 % des logements qui seraient attribués sur Sannois à des Sannoisiens. Sur les 3 000 logements de la Ville, les attributions pourraient concerner 50 % des 1 300 demandeurs. Aujourd'hui, au mieux, de manière systématique, il n'y a que 20 % qui les concernent.

M. HEURFIN remarque que Mme CAPBLANC lui parle de technique alors qu'il parlait de politique et de législateur. Les majorités qui ont mis ces lois en place sont les mêmes qui dirigent les Départements et les Agglos : c'est la droite. Ce sont les mêmes qui étaient au gouvernement quand il y avait la droite qui dirigeait. C'est un problème de législateur. La préfecture fait ce que le législateur lui dit de faire. Ce n'est pas la préfecture la responsable, mais le législateur. L'Agglo peut décider des choses. Elle a le droit de décider des choses et de se bagarrer auprès du gouvernement, de l'État et du législateur pour modifier ce genre de choses. Il ne peut pas y avoir d'un côté celui qui pleure et de l'autre celui qui épluche les oignons. Ce n'est pas possible.

M. le Maire observe que s'il était taquin, il répondrait à M. HEURFIN que les lois qui obligent la Ville ont été largement votées par les majorités que ce dernier a lui aussi soutenues. Si, aujourd'hui, le maire et ses élus avaient un peu plus la main sur le logement, la situation ne serait pas telle qu'elle est. M. HEURFIN lui demande d'intervenir auprès de ses collègues maires pour que le logement social soit un peu fongible sur les autres territoires, mais M. le Maire lui répond qu'il se voit mal le faire, politiquement. En effet, M. le Maire est pour l'Europe des nations, mais avec des nations souveraines. À ce titre, il est pour des communes souveraines, avec des maires non pas souverains, puisqu'il s'agit d'une république, mais qui aient du pouvoir. Il ne voit donc pas comment, vu ses options politiques, il pourrait dire à ses collègues de faire davantage de logements sociaux pour qu'il y en ait moins à Sannois. Chaque Conseil municipal est souverain, car la souveraineté est inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est même le fondement même de la République. Ce que disent les députés du tiers état, rejoints en assemblée nationale avec quelques membres du clergé et quelques nobles, et qui se fondent en assemblée nationale, article de la Déclaration des droits de l'homme, c'est que la souveraineté réside essentiellement dans la nation, parce que c'est le peuple qui vote.

Dans la commune de Sannois, c'est le peuple de Sannois qui est souverain et qui vote pour un Conseil municipal. À La Frette, c'est le peuple de La Frette qui est souverain et qui vote pour le maire de La Frette. Et le maire de Sannois n'ira jamais donner d'injonction ni au maire de La Frette, ni au maire d'Ermont, ni à quelque maire que ce soit. Chacun est souverain dans sa commune. Et c'est comme cela que pourra être régulé l'arc républicain. Ce n'est pas en donnant des injonctions du type « qui en fait ou non partie ». C'est essentiel, parce que cela permettra justement de résoudre les problèmes des Sannoisiens, et notamment le logement. Donc, quand il y a des élections, il convient, en conscience, de regarder les programmes plutôt que d'écouter les injonctions de telle télévision, de tel média, de tel ministre de la justice, qui, dans ses envolées lyriques, montre les gens sous prétexte qu'il y a 70 ans, leur grand-père ou leur arrière-grand-mère aurait été un tantinet pétainiste, etc. C'est parfaitement ridicule.

*M. le Maire remarque d'ailleurs, à ce propos, puisqu'il y a des gens qui regardent les antériorités génétiques – ce qui est parfaitement scandaleux dans la République –, que le grand-père de Clémentine AUTAIN avait été élu député lepéniste en 1962. Cela ne fait pas pour autant de Clémentine AUTAIN une pétainiste, parce que la République ne regarde que les individus. Elle ne regarde ni le grand-père, ni la grand-mère, ni l'oncle, ni le parrain, mais elle regarde les individus, et c'est là qu'est l'arc républicain. Il n'est pas dans les injonctions de DUPONT-MORETTI ni dans ses délires à l'Assemblée nationale. Il est dans les individus, il est dans la souveraineté du peuple, il est donc dans les élections. Et les Sannoisiens qui sont au fond de la salle et ceux écoutent, le jour où ils auront à se prononcer sur l'avenir de Sannois, mettront leur petit bulletin dans l'urne et voteront pour ceux qui leur apparaîtront les meilleurs pour la destinée de Sannois. Cela s'appelle la République.*

*Mme JACQUET-LÉGER revient sur ce que M. le Maire a dit, sur le fait que le peuple est souverain et que le Conseil municipal est souverain dans ses décisions. Cela l'interroge s'agissant d'une garantie d'emprunt pour un bâtiment qui est fini. Elle se demande quelle est la décision du Conseil municipal là-dedans : pas grand-chose, en fait. De plus, cinq logements sont attribués, mais sans aucune information sur la typologie de ces logements. Or, c'est quand même aussi important, sachant que c'est sur les T4 que la tension est la plus forte à Sannois. D'autre part, il est précisé dans le document qu'il n'y aura que 14 places de stationnement pour 27 logements. Il est dit que le parking Bel-Air devrait suffire, alors que celui-ci est notoirement sous-utilisé du fait d'un problème de sécurité sur un certain nombre de parkings de Sannois, parce qu'il y a effectivement des choses à faire pour résoudre ces problèmes de sécurité. Bref, il n'y aura que 14 places de stationnement sur un quartier qui est en face d'une école et qui est déjà saturé, avec une circulation saturée.*

*Mme JACQUET-LÉGER pointe qu'il n'est pas possible de faire autre chose qu'approuver cette garantie d'emprunt, mais souligne qu'elle ignore à quel point le Conseil municipal est souverain, alors qu'il y avait de vraies décisions et de vraies choses à décider, négocier ou réfléchir avant.*

*Cela évoque à M. le Maire un Sannoisien dont les positions politiques sont très à gauche et qui lui a demandé pourquoi, dans le PLU, il ne pouvait pas mettre un mur de plus de 2,20 m de haut, jugeant cela scandaleux. M. le Maire lui avait répondu tranquillement que, par ses votes régaliens, il avait enlevé les murs de la France et qu'il n'y avait plus de frontières grâce à lui.*

*M. le Maire veut bien que l'on se plaigne des problèmes de sécurité, mais encore faut-il être cohérent dans l'analyse politique nationale. En effet, enlever les murs de la patrie, c'est-à-dire au bien commun, cela entraîne forcément, à terme, des problèmes d'insécurité. Il ne faut pas ensuite aller se plaindre à l'élu de proximité, c'est-à-dire le maire. M. le Maire invite les citoyens, quand il y a à réfléchir sur un vote qui engage le bien commun, c'est-à-dire la patrie, à réfléchir et à faire attention, pour ne pas venir ensuite se plaindre des conséquences dont ils auront chéri les causes.*

### **Accord du Conseil à l'unanimité**

#### **7 abstentions :**

**M. PONCHEL**

**Mme SAIDI**

**M. LEGUEIL**

**M. LAMARCHE**

**M. HEURFIN**  
**M. FLEURIER**  
**Mme JACQUET LEGER**

**\* POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – Approbation protocole d'accord transactionnel avec M. A. M.**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

La délibération porte sur un protocole d'accord transactionnel avec M. A., dont le nom sera tu. Il s'agit d'un agent de la Ville qui, le 11 juillet 2023, a été victime, sur un réseau social bien connu, de propos diffamatoires et pouvant porter atteinte à sa dignité dans l'exercice de ses fonctions. L'ensemble des frais d'avocat, d'huissier de justice et de tout acte sont pris en charge par la commune. En revanche, la protection fonctionnelle ne prend pas en charge le versement d'une caution.

Il a été demandé à cet agent de verser un chèque de caution qui ne devait pas être encaissé et qui a malheureusement été encaissé. Pour pouvoir le rembourser, il est donc demandé d'approuver ce protocole d'accord transactionnel, d'un montant de 2 500 euros, versé à l'agent M. A.

**Accord du Conseil à l'unanimité**

<b>EMPLOI DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU MAIRE</b>
---

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024**

-----

- N° 2023/121 et }
- N° 2023/122 }
- N° 2023/124 à }
- N° 2023/127 }
- N° 2023/131 à }
- N° 2023/134 } Compte rendu des marchés publics 2024 passés par délégation de pouvoirs
- N° 2023/137 à }
- N° 2023/143 }
- N° 2024/02 à }
- N° 2024/08 }
- N° 2024/10 à }
- N° 2024/13 }
  
- N° 2023/123 } Contentieux judiciaire LI – désignation avocats
  
- N° 2023/128 } Gratuité relative à la réouverture du centre Cyrano et au lancement de la saison culturelle – Spectacle « Les Sœurs Papilles » – vendredi 24 novembre



- N° 2023/129 } Gratuité relative à la venue du public du champ social au spectacle « Sous la table »
- N° 2023/130 } Droit préemption urbain rue des Laisnés
- N° 2023/135 } Contentieux BEN MATI – Désignation d'un avocat
- N° 2023/136 } Concours restreint de maîtrise d'œuvre relative à la déconstruction de la cuisine centrale et la construction d'un pôle Santé à Sannois : désignation des membres du jury
- N° 2024/01 } Tarifs complémentaires dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle en lien avec le spectacle « Violetta, la dame aux camélias – La Traviata »
- N° 2024/09 } Demande de subvention auprès du Département du Val-d'Oise – Travaux de voirie – Réaménagement de la rue de la Croix des Marais

*M. le Maire précise que LI est le petit restaurant chinois proche de la mairie. Le droit de préemption concerne la future école provisoire, pour laquelle un pavillon a été acheté rue des Laisnés. Le contentieux BEN MATI est un contentieux RH.*

*M. le Maire remercie les Sannoisiennes et Sannoisiens qui ont eu la patience d'écouter ce conseil.*

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :**  
**JEUDI 4 AVRIL 2024**  
**À**  
**20 H**

**La séance est levée à 22 h 19.**



**Bernard JAMET**

Maire de Sannois  
 Vice-Président de la  
 Communauté d'Agglomération Val Parisis

*Secrétaire de séance*



**Marie-Claude BRULE**

Adjointe au maire  
 Déléguée à l'éducation, à la restauration scolaire  
 et à l'innovation pédagogique